

2024-2030

*Plan Climat Air Energie
Territorial*

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

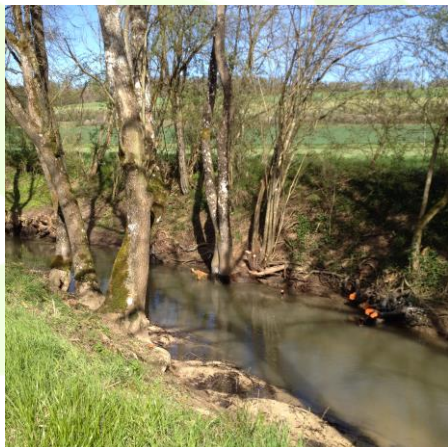
Communauté de Communes
Commercy Void Vaucouleurs

2024-2030

SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	2
1.1	LE CONTEXTE DU PCAET	3
1.2	LE CONTEXTE DE L'EES.....	6
2	METHODOLOGIE.....	8
2.1	LA MISE EN PLACE D'UN PCAET SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COMMERCY-VOID-VAUCOULEURS	9
2.2	L'ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES DOCUMENTS	10
3	RESUME NON TECHNIQUE	11
4	LE TERRITOIRE.....	13
4.1	DESCRIPTION	14
4.2	DEMOGRAPHIE	15
4.2.1	<i>Les caractéristiques de la population.....</i>	<i>15</i>
4.2.2	<i>Un vieillissement de la population et le départ des jeunes</i>	<i>16</i>
4.3	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT – VOLET CLIMAT-AIR ENERGIE.....	18
4.4	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT – VOLET AUTRES THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	24
4.4.1	<i>Agriculture, sylviculture et urbanisme</i>	<i>24</i>
4.4.2	<i>Le bruit</i>	<i>30</i>
4.4.3	<i>Pollution lumineuse.....</i>	<i>37</i>
4.4.4	<i>Soins médicaux et hygiène</i>	<i>38</i>
4.4.5	<i>Le patrimoine architectural.....</i>	<i>41</i>
4.4.6	<i>Relief, sol et sous-sol</i>	<i>41</i>
4.4.7	<i>Le climat.....</i>	<i>46</i>
4.4.7	<i>L'eau.....</i>	<i>53</i>
4.4.8	<i>Natura 2000.....</i>	<i>61</i>
4.5	LES PRIORITES RETENUES PAR LE PCAET	72
4.6	LES ACTIONS DECLINANT LES PRIORITES DU PCAET	72
4.7	INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE PLAN D'ACTION	74
4.7.1	<i>Analyse des incidences et des effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET..</i>	<i>74</i>
4.7.2	<i>Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser s'il y a lieu les conséquences dommageables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement</i>	<i>74</i>
4.7.3	<i>Tableaux de croisement</i>	<i>75</i>
4.7.4	<i>Synthèse des incidences positives et négatives.....</i>	<i>97</i>
4.8	INDICATEURS RETENUS POUR SUIVRE LES EFFETS DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT.....	98

1 Préambule



1.1 Le contexte du PCAET

QU'EST-CE QU'UN PCAET ?

Un PCAET (**Plan Climat Air Energie Territorial**) est un projet territorial de développement durable, stratégique et opérationnel.

Plan

- Il est d'abord un programme d'actions qui vise des objectifs à court, moyen et long termes

Climat

- Il priorise l'atténuation du changement climatique en réduisant les gaz à effet de serre émis, mais anticipe les effets des dérèglements en s'y adaptant

Air

- Il s'intéresse aux polluants atmosphériques de toutes sortes, dont les gaz à effet de serre

Energie

- Il positionne l'énergie, thème transversal, à la fois comme la cause et la solution au cœur des actions proposées

Territorial

- Il est porté par une collectivité au service d'un territoire. Tous les acteurs du territoire sont invités à y contribuer.

Un PCAET se compose d'un **diagnostic**, d'une **stratégie** territoriale, d'un **plan d'actions** et d'un dispositif de suivi et d'**évaluation**. Document vivant, il s'actualise régulièrement, tant dans son plan d'actions que dans son diagnostic. Il prend en compte la problématique climat-air-énergie dans son ensemble et la décline en actions. Ces actions s'appliquent aux actions de l'intercommunalité, mais également aux actions de ses partenaires pour former un véritable projet de territoire. Les PCAET sont obligatoires pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Un PCAET s'appuie sur la mobilisation d'acteurs à toutes les étapes, de son élaboration à son évaluation.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite LTECV, d'août 2015 consacre son titre 8 à « La transition énergétique dans les territoires ». Le lieu de l'action est défini : le territoire. Il est l'échelle où sont réunis tous les acteurs de la transition énergétique : élus, citoyens, entreprises, associations, autant de forces vives qui ont entre leurs mains « les cartes » pour limiter, à moins de 2°C, le réchauffement maximal de notre planète, objectif retenu lors de la COP21.

En élaborant un PCAET, les élus de la Communauté de Communes prennent la mesure de cette responsabilité. Ils ont choisi de faire de la création d'une gouvernance locale des questions climat-air-énergie une priorité, une gouvernance plus proche de ses habitants et, par l'adoption de mesures construites au plus proche des besoins, plus efficace dans la lutte contre les dérèglements climatiques.

Le rôle déterminant des collectivités

Les collectivités locales sont impliquées à plusieurs niveaux, directement ou au travers des compétences qu'elles exercent :

- ✎ **Organisatrices** de la vie publique, elles ont la capacité d'orienter les pratiques vers plus de vertu environnementale : urbanisme, transport, eau, déchets, etc. Par leurs compétences et leur capacité de planification, elles pèsent sur 50% des émissions ;
- ✎ **Animatrices**, elles portent des missions d'intérêt général qui profitent à tous. On peut retenir par exemple le soutien apporté aux plateformes de la rénovation, aux espaces info énergie, aux chambres consulaires, l'éducation au développement durable... pour conseiller le grand public dans la transition écologique ;
- ✎ **Consommatrices** d'énergie pour leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules...), elles peuvent agir pour réduire cet impact. Elles deviennent également fréquemment productrices d'énergie, parfois à un échelon territorial au travers de sociétés dédiées. Elles sont à ce titre responsables de 12% des émissions directes ;
- ✎ **Distributrices** d'électricité ou de gaz, parfois au travers de syndicats d'énergie ou de régies, elles incitent à la maîtrise de l'énergie, facilitent l'intégration des énergies renouvelables, portent des infrastructures nouvelles support de la transition.

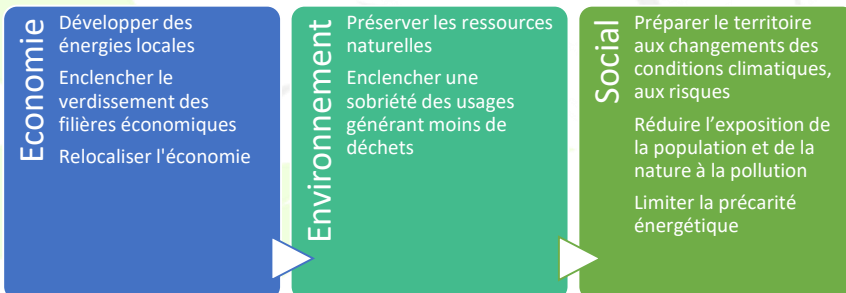
Cette responsabilité se double d'une capacité à agir pour influencer sur l'ensemble des émissions avec une capacité unique à mobiliser des moyens et à les mettre au service de l'ensemble des projets d'un territoire et de ses acteurs.

L'élaboration de ce projet suit les **grandes étapes et l'esprit de la méthode d'un PCAET réglementaire**¹, du diagnostic jusqu'à la définition du dispositif de suivi, en impliquant tout particulièrement ses services dans la co-construction du diagnostic et du projet.

POURQUOI REALISER UN PCAET ?

L'élaboration d'un PCAET répond à la volonté de renforcer la **lisibilité de la stratégie** qui sous-tend l'ensemble de son action, des premières orientations du Pays aux plus récentes démarches contractuelles avec l'Etat ou la Région.

Le PCAET fait écho aux trois piliers du **développement durable**, fondement de la stratégie globale de l'intercommunalité :



¹ Seule l'évaluation environnementale stratégique n'a pas été réalisée dans son cadre réglementaire pour répondre aux exigences de mise en œuvre rapide du programme.

La Communauté de Communes s'engage dans une démarche volontariste de mise en œuvre de la loi de Transition Énergétique. Le PCAET constitue un outil opérationnel pour contribuer à atteindre les objectifs nationaux et locaux liés aux contextes économique, naturel et social du territoire communautaire. Les actions seront déclinées en fonction des priorités des acteurs territoriaux et notamment en matière d'habitat, de mobilité et d'environnement.

La conciliation des politiques climat, air, biodiversité

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial et les réflexions stratégiques qui l'accompagnent sont aussi l'occasion de marquer les points de conflits entre différentes politiques. Le PCAET est aussi l'occasion de poser une stratégie autour de ces enjeux parfois contradictoires et d'en tirer une doctrine locale.

La transition énergétique et écologique doit s'inscrire dans la stratégie globale du territoire comme une **opportunité de développement**, un moteur possible pour la relance des métiers locaux, par la création d'une économie circulaire, le développement d'une filière de transition énergétique, la promotion des mobilités douces ou encore le développement d'une offre globale d'écotourisme basée sur la valorisation des ressources endogènes de tous types.

Enfin, l'adoption d'un PCAET et la mise en place d'un plan d'actions efficace doivent permettre la **réduction de coûts actuels et l'évitement de coûts futurs** liés à la prise en charge de risques accrus ou de risques nouveaux. Ainsi, le développement des économies d'énergie et des énergies renouvelables sont essentiels pour réduire la « facture énergétique locale ». Chaque année, plusieurs millions d'euros sont consacrés à l'achat et à la distribution de ressources énergétiques majoritairement extérieures au territoire. Pétrole, gaz, électricité issue du nucléaire sont importés et la facture nette qui en résulte grève les finances des ménages, des entreprises et des collectivités. En réduisant la facture et en développant des sources renouvelables locales, un PCAET contribue à solvabiliser ces acteurs.

1.2 Le contexte de l'EES

Les articles L.122-4, L.122-5 et R.122-17 du code de l'environnement rendent obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET.

Engagée dès le démarrage de l'élaboration du PCAET, elle l'accompagne de façon itérative afin d'y intégrer une réflexion constante sur les enjeux environnementaux aux différentes étapes. Elle a pour finalité de rendre le plan d'actions résultant le moins dommageable pour l'environnement.

L'évaluation environnementale stratégique prévoit la réalisation d'une consultation du public par voie électronique avant l'adoption du PCAET. Cette étape vise à « assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement ». Il s'agit d'exposer les choix retenus pour concilier les impératifs économiques, sociaux et environnementaux.

Afin de coordonner au mieux l'élaboration du PCAET et la réalisation de l'EES pour garantir une bonne intégration des enjeux environnementaux et améliorer le PCAET, les étapes clés de l'EES seront anticipées et articulées avec celles des travaux d'élaboration du PCAET.

La méthodologie de l'EES est adaptée aux spécificités du territoire concerné. L'EES s'articule également avec les autres plans et programmes existants. Cette analyse permet d'identifier les autres planifications susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement en vue d'alimenter l'état initial.

❖ Réalisation de l'état initial de l'environnement (diagnostic) :

L'état initial de l'environnement permet de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les atouts et richesses environnementales, mais également de mettre en lumière les sensibilités environnementales.

❖ Contribution à la construction du PCAET par amélioration itérative :

Des itérations entre le PCAET et le diagnostic environnemental contribuent à faire évoluer le PCAET au vu des incidences sur l'environnement tirées du diagnostic, ainsi que des alternatives et des mesures d'évitement et de réduction envisagées. A partir du diagnostic initial, nous sommes amenés à formuler et analyser des solutions alternatives pour faire ressortir les incidences positives et négatives de chaque option et objectiver les choix opérés, et ainsi faire évoluer le PCAET en intégrant les solutions retenues. Les incidences résiduelles des orientations du PCAET sur l'environnement découlent des solutions retenues.

❖ Restitution de la démarche :

L'EES est finalement restituée sous la forme d'un rapport des incidences sur l'environnement qui répond en termes de contenu aux attentes détaillées à l'article R.122-20 du code de l'environnement. Des renvois au PCAET peuvent y figurer pour assurer une plus complète compréhension.

Schéma de synthèse

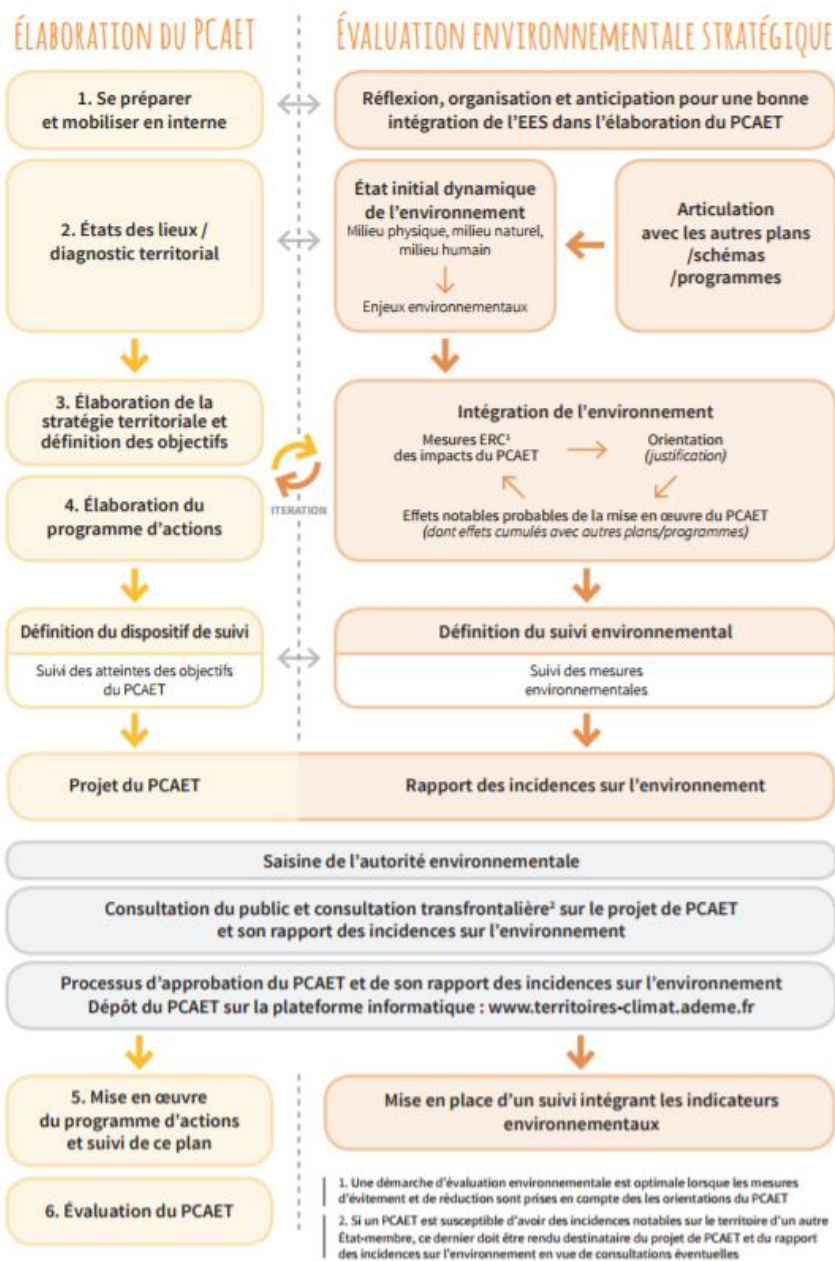


Figure 1 : Schéma de l'articulation du PCAET avec l'EES (Source - ADEME)



2 Méthodologie



2.1 La mise en place d'un PCAET sur la Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs

Diagnostic

Stratégie

Plan d'action

Suivi et Evaluation

Concertation

Evaluation Environnementale Stratégique

❖ Le diagnostic :

L'état des lieux demande une analyse de différents domaines pour avoir une vision complète du territoire. Nous avons mené une étude détaillée des différents domaines en fonction du secteur d'activité et du type d'énergie. Cette étude nous a permis de faire ressortir les grands axes, les vulnérabilités et les atouts du territoire en faisant parler les chiffres. Notre analyse est illustrée par de nombreux graphiques et cartographie pour une meilleure lisibilité. Nous avons également cherché à situer le territoire par rapport au niveau national ou régional quand cela était pertinent. La stratégie et le plan d'action du territoire s'appuient sur ce bilan.

❖ La stratégie :

Cette étape nous permettra de définir les axes d'action à mettre en place sur le territoire pour atteindre les objectifs fixés par la Communauté de Communes. Pour avoir une meilleure visibilité sur des objectifs à l'horizon 2030 et 2050, nous réaliserons des prévisions avec plusieurs scénarios : une tendanciel, une avec des objectifs fixée par l'ADEME et une volontaire.

❖ Le plan d'action :

Une fois avoir défini une stratégie d'action sur le territoire, nous allons élaborer un plan d'action pour concrétiser les objectifs. Des fiches d'action permettront de détailler les étapes à mener.

❖ Le suivi et l'évaluation

Pour chaque fiche d'action nous définirons des indicateurs. Ces indicateurs serviront de support pour réaliser des évaluations. Cette étape est primordiale, elle permettra par la suite de faire un suivi du bon déroulement de la mise en place des actions du PCAET.

❖ La concertation

Des temps de concertations seront organisés durant la phase de diagnostic et de définition d'une stratégie. Elles permettent au grand public, aux acteurs clés et aux élus, d'en apprendre plus sur l'état initial de leur territoire et de réfléchir ensemble aux actions possibles. Elles permettent également de sensibiliser les participants aux enjeux du territoire. Nous animerons ces temps avec des temps de réflexion et des activités participatives.

❖ L'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale permet dans un premier temps d'établir un état des lieux initial du territoire. Par cette étape, nous faisons ressortir les vulnérabilités et les forces du territoire. L'évaluation environnementale se réalise en parallèle du PCAET pour qu'elle puisse être prise en compte lors de la définition du plan d'action. Le PCAET doit s'articuler autour de l'évaluation environnemental.

2.2 L'articulation du PCAET avec les autres documents

Le PCAET se doit de prendre en compte et d'être compatible avec certains documents listés ci-dessous. Nous veillerons à respecter ces critères et nous articulerons le PCAET en conséquent.

Liste des documents, plans et programmes avec lesquels le PCAET doit être compatible :

- Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)
- Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Schéma Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE)

Listes des documents, plans et programmes que le PCAET doit prendre en compte :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)



3 Synthèse des enjeux environnementaux



Agriculture, sylviculture et urbanisme

La Communauté de Communes est un territoire rural. En effet, la surface agricole représente 56 % de la surface du territoire : les cultures sont principalement des cultures de blé, de maïs, d'orge, de légumineuses, de tournesol et de colza. La majorité du territoire est couvert d'espaces verts, les tissus urbain et industriel sont faibles.

Le territoire n'est pas axé sylviculture.

De nombreuses communes de la Communauté de Communes possèdent un document d'urbanisme.

Le bruit

Sur la Communauté de Communes, les risques liés aux bruits proviennent des différents transports, et notamment :

- Des deux routes départementales (la D964 et la D958) qui traversent le territoire et génèrent des bruits allant jusqu'à 70 dB.
- De la ligne ferroviaire 070000 qui traverse également le territoire et génère des bruits allant jusqu'à 75 dB. Afin de limiter les nuisances la nuit, le trafic est moins intense et la vitesse des trains réduite.

Pollution lumineuse

Les grandes communes présentent plus de pollution lumineuse que les petites, mais les niveaux atteints ne sont pas encore « inquiétants ».

Soins médicaux et hygiène

La Communauté de Communes a un indice de vieillissement élevé : on dénombre 87,6 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans.

Concernant les services de soins, ils semblent insuffisants au vu de la population. En effet, il y a seulement vingt et un médecins généralistes pour vingt-trois mille habitants. De plus, la répartition est inégale et les médecins sont majoritairement dans les plus grosses communes.

Patrimoine architectural

Sur le territoire, il y a vingt-sept monuments dont certains sont classés au titre des monuments historiques.

Relief, sol et sous-sol

Sur le territoire, les zones exposées aux risques de mouvements de terrain sont les bordures de la Meuse et du Canal de la Marne au Rhin. C'est donc dans ces zones qu'il faut être vigilant avec les projets géothermiques. Le territoire ne présente pas de zones exposées aux risques d'aléas retrait-gonflements.

Climat

Comme partout en France, la température est de plus en plus chaude, les vagues de chaleur de plus en plus longues et intenses...

Eau

Sur le territoire, seize cours d'eau sont présents, dont la Meuse et le canal de la Marne au Rhin. Cependant, les cours d'eaux sont de plus en plus délaissés ce qui entraîne leur dégradation. La qualité de l'eau est assez bonne, notamment sous l'angle des dépassements de seuils de nitrates.

Natura 2000

Le territoire possède six zones classées Natura 2000. La Ripisylve de la Meuse est un enjeu majeur.

Faune, flore et espaces protégés

Le territoire possède de nombreuses forêts dont des forêts domaniales, mais aussi de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

4 Le territoire



4.1 Description

De par la loi NOTRe du 7 août 2015, les Communautés de Communes du Pays de Commercy, de Void et du Val des Couleurs ont fusionné au 1er janvier 2017 pour créer la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs.

À l'issue du 1^{er} conseil communautaire du 27 janvier 2017, Monsieur Francis LECLERC a été élu Président de cette nouvelle intercommunalité.

Le territoire compte 54 communes, pour un total de 23 647 habitants fin 2017.

Située dans le sud-ouest meusien et limitrophe de la Meurthe-et-Moselle, sa situation géographique présente plusieurs atouts. En effet, elle bénéficie de la traversée de voies de communication routières stratégiques (N4, D958, D964), fluviales (fleuve Meuse et canal de la Marne au Rhin) et ferroviaires, avec un enjeu pour le rail qui s'accroît en raison des coûts et contraintes liées au transport. Ces éléments apportent un cadre de vie séduisant pour les ménages souhaitant bénéficier à la fois d'une qualité de vie proche de la nature et de la proximité des services et de l'emploi (au sein de la Communauté de Communes mais également au sein des bassins d'emplois proches de Toul et de Nancy). La communauté de Communes est dotée de services sociaux et de santé (hôpital, maison de retraite, services de soins à domicile, centre médico-psychologique, pharmacies, médecins, dentistes, kinésithérapeutes...) ainsi que d'écoles, de commerces, d'entreprises et de structures d'hébergement. Ce sont plus de 300 entreprises qui sont implantées sur le territoire. L'intercommunalité s'organise autour de la ville de Commercy, ville Centre mais aussi des communes de Void-Vacon et de Vaucouleurs. Les trois maisons des services ont été maintenues.

Trois bassins versants sont représentés sur la CC CVV. La majorité du réseau hydrographique s'étend sur le bassin versant du fleuve Meuse, avec un linéaire d'environ 323 km de Brixey-aux-Chanoines à Mécrin. Tandis qu'à l'Est, on retrouve également une partie de l'entité hydrographique de la Seine :

- le bassin versant de l'Aire (dépendant du bassin versant de l'Oise) - environ 28 km de cours d'eau sur la CC CVV
- le bassin versant du Malval (dépendant du bassin versant de la Marne) - environ 28 km de cours d'eau sur la CC CVV,
- le bassin versant de la Barboure (dépendant du bassin versant de la Marne), avec environ 13 km de cours d'eau sur la CC CVV.

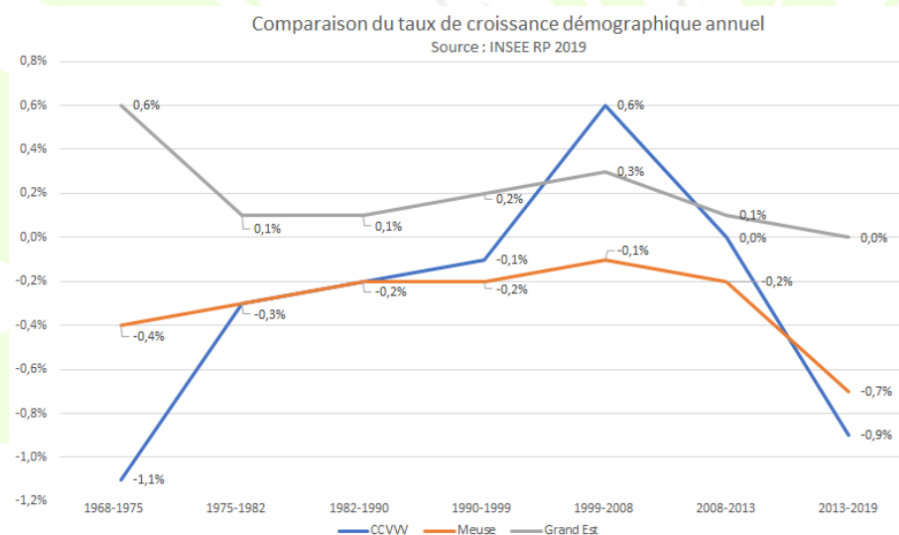
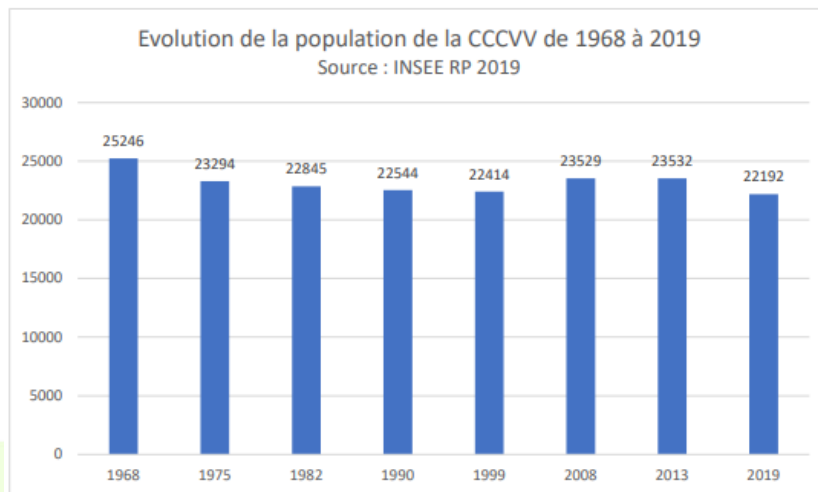
En partenariat avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Meuse, la CC CVV encourage et poursuit ses actions de restauration et de renaturation des cours d'eau, qui vise à améliorer la qualité des masses d'eau. Cette démarche s'intègre pleinement dans une démarche de développement durable, visant à préserver la ressource en eau et l'ensemble de l'écosystème aquatique qui s'y rattache.

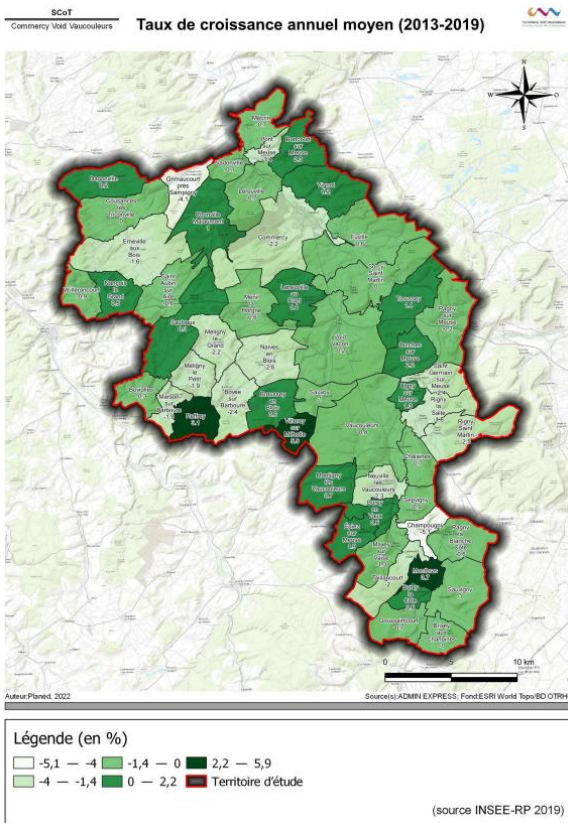
La Communauté de Commune s'engage dans une démarche volontariste de mise en œuvre de la loi de Transition Énergétique. Le PCAET va constituer un outil opérationnel pour contribuer à atteindre les objectifs nationaux et locaux liés aux contextes économiques, naturel et social du territoire communautaire. Les actions seront déclinées en fonction des priorités des acteurs territoriaux et notamment en matière d'habitat, de mobilité et d'environnement.

4.2 Démographie

4.2.1 Les caractéristiques de la population

En 2019, la population de la communauté de communes de Void Vaucouleurs compte 22 192 habitants, répartis sur 54 communes. La commune la plus peuplée, Commercy, compte 5 386 habitants en 2019, soit 24% de la population intercommunale.





En 2019, le taux de croissance annuel moyen de la population de la CC CVV est de -0.9%. C'est la plus grosse décroissance constatée à l'échelle de la Meuse (-0.7%). Au niveau régional, la dynamique démographique est nulle.

Entre les 54 communes de la CC CVV, des disparités apparaissent :

- Les communes desservies par la nationale 4 connaissent une croissance démographique. Cet axe routier structurant et gratuit, connecte ces communes aux pôles structurants de Toul, Ligny en Barrois, Bar le Duc, Nancy, ...
- Les communes les plus au sud et aux franges nord-ouest de la CC connaissent un recul démographique important.

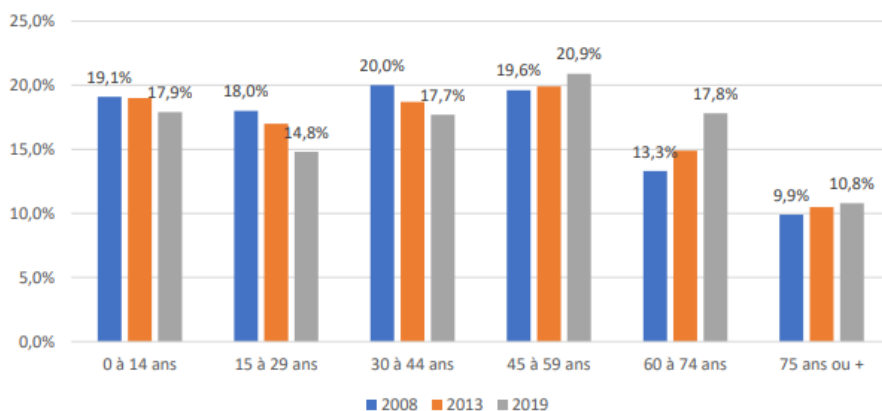
4.2.2 Un vieillissement de la population et le départ des jeunes

En 2019, l'âge de la population de la CC CVV se répartit de façon équilibrée : les 20-65 ans représentent 52,5% de la population. Cependant, comme à l'échelle nationale, le vieillissement de la population est présent. En 2008 les plus de 65 ans représentaient 18% de la population, en 2019, ils représentent 23,2%. Ce phénomène va s'accroître dans les années à venir et devra être pris en compte dans les politiques publiques afin de satisfaire les besoins des personnes âgées (logement, accès aux équipements et aux services, mobilité, services de santé...). La classe d'âge qui marque le recul le plus important est celle des 20-44 ans : en 2008, ils représentaient 31,8 % de

la population, contre 26,5% en 2019. Cela reflète aussi le phénomène de départ de ces personnes au moment de leurs études, de leur entrée dans la vie professionnelle, questionnant ainsi l'accès à la formation et à l'emploi sur le territoire et à proximité ainsi que le logement des jeunes. D'autres intercommunalités que la CC CVV sont plus marquées par le phénomène de vieillissement, notamment celles dont l'indice de jeunesse en 2019 est inférieur à 1, mais certaines se démarquent par leur capacité à accueillir encore beaucoup de jeunes ménages : La CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (indice de jeunesse : 1,5) ; La CC Terres Toulaises (1,31) ; La CC Côtes de Meuse Woèvre (1,18).

Evolution de la population de la CCVVV par tranche d'âge entre 2008 et 2019

Source : INSEE RP 2019



4.3 Etat initial de l'environnement – volet climat-air énergie

(cf. Rapport diagnostic du PCAET pour plus de détails)

ENERGIE CONSOMMEE

La consommation d'énergie finale de la CC s'élevait à 1 295 GWh PCI en 2021, soit 59 MWh PCI/hab. Cette consommation par habitant est supérieure à celle du Département et à celle de la Région, respectivement 43 et 33 MWh/habitant.

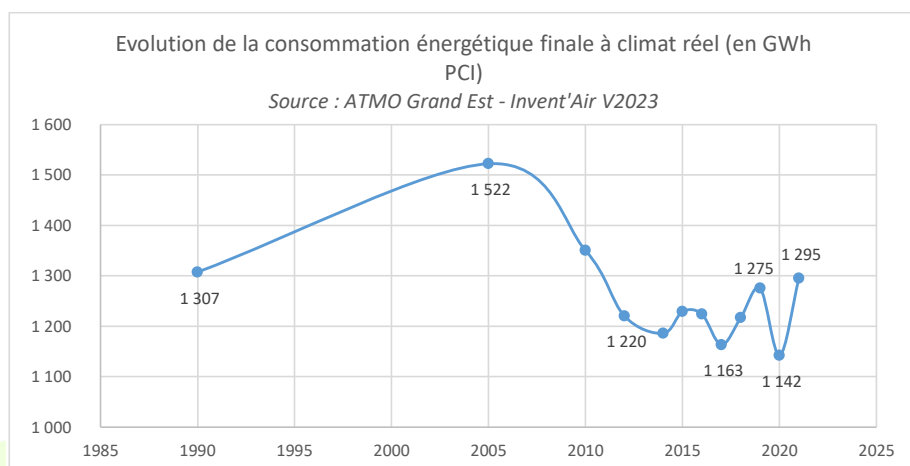


Figure 2 : Evolution de la consommation énergétique finale à climat réel (en GWh PCI)

Après une période d'augmentation, de 1990 à 2005, la consommation énergétique finale a diminué de 2005 à 2014, puis a fluctué entre 2014 et 2021. Notons que l'année 2020 a été marquée par la pandémie mondiale du Covid-19, ce qui explique cette faible consommation annuelle.

- **Consommation par type d'énergie**

Les produits pétroliers sont la première source d'énergie consommée sur le territoire et ce depuis 1990. En 2021, la deuxième et troisième source d'énergie du territoire sont le gaz naturel et l'électricité.

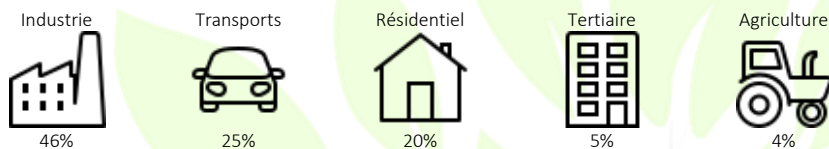
Le territoire est plutôt dépendant aux énergies fossiles, induisant une vulnérabilité économique aux variations du prix du baril de pétrole. En effet, en 2021, 53% de l'énergie consommée sur le territoire provenait de sources d'énergies fossiles : le pétrole, à hauteur de 31%, et le gaz naturel, à hauteur de 22%.

De plus, même si elles n'apparaissent pas directement, des énergies fossiles sont impliquées dans la consommation d'électricité et dans la consommation de chaleur issue de réseau du territoire. En effet, en France, en 2021, l'électricité est produite à 7% à partir de thermique fossile. (Source : RTE – Bilan électrique 2021).

Cependant, le territoire est moins dépendant que le Département et que la Région (où respectivement 59 et 56% de l'énergie consommée proviennent de sources d'énergies fossiles).

- **Consommation par secteur**

En 2021, la répartition sectorielle était la suivante :



Cette répartition sectorielle est éloignée de celle de la France (bâtiment 46%, transport 30%, industrie 21% et agriculture 3%).

- **Focus sur le secteur industriel**

La consommation du secteur industriel s'élevait à 600 GWh PCI en 2021.

- La consommation a diminué entre 1990 et 2021 de 14%.
- En 2021, les trois sources d'énergie les plus consommées sont le gaz naturel (39%), les CMS (26%) et les autres énergies non renouvelables (20%).
- La part de l'emploi dans l'industrie est de 11,6% sur le territoire, contre 7% en France.
- Sur le territoire, les trois plus grosses industries en termes de salariés sont Albany Safran Composites SAS, Safran Aero Composite SAS et St-Michel Commercy SAS.

- **Focus sur le secteur des transports**

La consommation du secteur des transports s'élevait à 328 GWh PCI en 2021 (314 GWh PCI pour le transport routier et 14 GWh PCI pour les autres transports).

- La quasi-totalité de l'énergie consommée provient des produits pétroliers (notons également que 72% des produits pétroliers sont consommés dans le secteur du transport routier).
- L'importance du transport routier peut s'expliquer par :
 - o La structure viaire structurée par deux axes majeurs (la route nationale 4 et la route départementale 964).
 - o L'utilisation prépondérante de la voiture : 85,8% des ménages disposent d'au moins une voiture sur le territoire (contre 81,1% au niveau national) et 84% des déplacements domicile-travail se font en voiture, camions ou fourgonnette (83% pour le Département et 78% pour la Région). Les flux internes représentent 44% des mobilités. Ces déplacements, à l'intérieur de la CC, présentent un potentiel de réduction des consommations et des GES, car ils pourraient plus

facilement que les autres être réalisés différemment qu'en voiture individuelle : covoiturage, transport en commun, à vélo...

- Des solutions alternatives à la voiture existent sur le territoire. Le territoire de la CCCVV est desservi, entre autres, par la ligne 14 Verdun – Commercy du réseau FLUO 55 du Département, qui dessert aussi la commune de Lérrouville, avec le passage de bus le matin, le midi et en fin de journée en semaine. Le territoire est également traversé par la voie ferrée reliant Paris à Nancy. Il dispose d'une gare, à Commercy et de deux haltes à Lérrouville et Pagny-sur-Meuse.

- Focus sur le secteur résidentiel

La consommation du secteur résidentiel s'élevait à 256 GWh PCI en 2021.

- En 2021, les trois énergies les plus consommées sont dans l'ordre croissant le bois énergie (38%), l'électricité (23%) et les produits pétroliers (16%).
- Les maisons représentent 55,8% des résidences et les appartements 43,3%.
- Dans le secteur du bâtiment, le chauffage est le premier poste de consommation. Or, sur le territoire, 74% des résidences ont été construites avant 1990, soit avant la première réglementation thermique de 2000.
- 36,2% des ménages sont exposés au risque de précarité énergétique liée au logement, soit 3 500 ménages. C'est plus qu'au niveau de la Région du Grand Est (24,3%).

- Focus sur le secteur tertiaire

La consommation du secteur tertiaire s'élevait à 61 GWh PCI en 2021.

- En 2021, l'énergie provenait majoritairement de trois sources : l'électricité (49%), les produits pétroliers (26%) et le gaz naturel (24%).
- Le premier secteur en nombre de salariés est le secteur « Administration publique, enseignement, santé et action sociale », avec plus de 14 000 salariés.

- Focus sur le secteur agricole

La consommation du secteur agricole s'élevait à 445 GWh PCI en 2021.

- En 2021, les trois énergies les plus consommées sont dans l'ordre croissant les produits pétroliers (74%), les EnR autres que le bois-énergie (18%) et l'électricité (8%).

PRODUCTION D'ÉNERGIE LOCALE :

En 2021, la CC a produit 381 GWh d'énergie renouvelable, soit 17 MWh/hab. Cette consommation par habitant est légèrement inférieure à celle du Département (18 MWh/hab), mais supérieure à celle de la Région et de la France, respectivement 8 et 5 MWh/habitant.

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie est de 28% (ratio 2009/28/CE). Ce ratio est inférieur à celui du Département (31 MWh/hab), mais supérieur à celui de la Région et de la France, respectivement 25 et 19%.

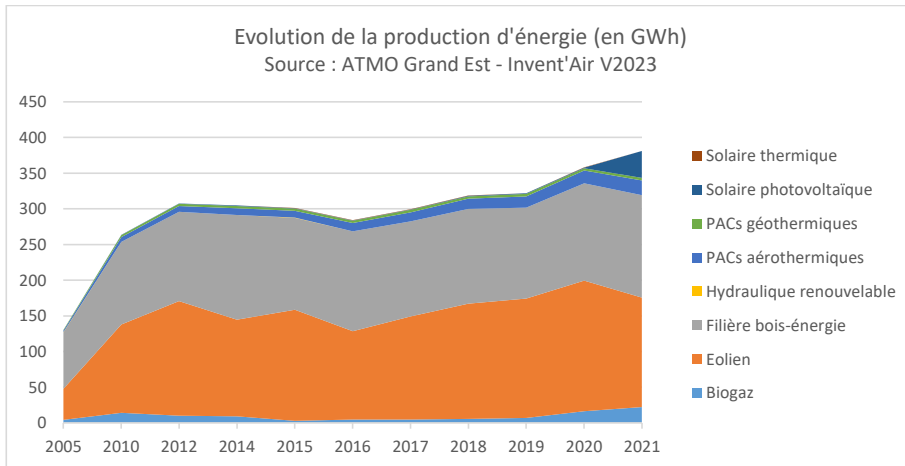


Figure 3 : Evolution de la production d'énergie (en GWh)

La production d'énergie a été multipliée quasiment par 3 entre 2005 et 2021. Cela équivaut à un taux de croissance moyen annuel de 7%. Autrement dit, entre 2005 et 2021, la production d'énergie a augmenté en moyenne de 7% par an.

FACTURE ENERGETIQUE ANNUELLE :



En 2021, la facture énergétique nette de la CC s'élevait à 65,8 M€. Les dépenses énergétiques du territoire s'élevaient à 95,2 M€, tandis que la production d'EnR rapportait 29,4 M€.

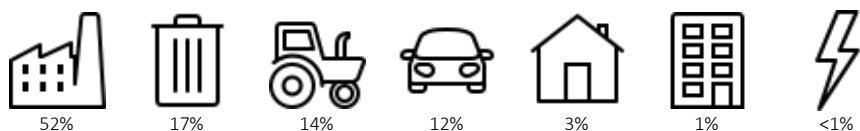
EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE :

En 2021, la CC a émis 659,8 ktCO_{2e}, soit 31,7 tCO_{2e}/hab. La méthode utilisée dans les PCAET prend en compte seulement les émissions directes et pas les émissions indirectes. Elle occulte donc une partie des émissions liées aux consommations de biens importés, partie non négligeable. En effet, le niveau d'émission serait plutôt autour des 35,1 tCO_{2e}/hab en prenant compte toutes les émissions.

• **GES par secteur**

En 2021, la répartition sectorielle était la suivante :

Industrie (hors branche énergie)	Déchets	Agriculture	Transport	Résidentiel	Tertiaire	Branche énergie
---	---------	-------------	-----------	-------------	-----------	--------------------



Cette répartition sectorielle est plutôt éloignée par rapport à celle de la France (transports 31%, industrie 19%, agriculture 18% et bâtiment 18%).

- **GES par gaz**

Le dioxyde de carbone (hors biomasse et indirect) représente plus de la moitié des émissions de GES (69%). En deuxième position, on trouve les émissions de méthane (CH₄), qui représentent 23% des émissions totales. Les principales sources de méthane d'origine humaine sont les décharges, l'élevage et la production, le transport et l'utilisation des énergies fossiles. Suivent les émissions de protoxyde d'azote (N₂O) (émises en quasi-totalité par l'agriculture) pesant pour 6%. Enfin, on trouve les émissions de GES indirects et PRG fluorés, toutes deux pesant pour 1% des émissions totales. Les émissions indirectes de GES, dites de scope 2, correspondent aux émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de froid nécessaire aux activités du territoire.

PUITS DE CARBONE :

Un puits de carbone est un réservoir qui capte et stocke le carbone atmosphérique. Deux données sont à prendre en compte :

- Le stock de carbone, qui s'élève à 30,9 MtCO₂e et qui se compose sur le territoire de forêts (à 66%), de cultures (à 18%) et de prairies (à 11%).
- Et la variation annuelle, qui dans le cas de notre territoire est une séquestration nette de 77,5 ktCO₂e. Cela permet de stocker 12% des émissions de GES générées sur le territoire.


QUALITE DE L'AIR :

Les polluants atmosphériques les plus suivis sont les oxydes d'azote, les COVNM, le dioxyde de soufre, l'ammoniac, le PM₁₀ et PM_{2.5}. La quantité de ces polluants atmosphériques émis par le territoire est en constante diminution. Certains varient de façon plus importante que d'autres : les quantités de NO_x et de SO₂ émis ont quasiment été divisées par trois au cours des dix dernières années ; les quantités des autres polluants diminuent plus doucement, mais régulièrement.


Malgré des émissions de polluants plus faibles, la qualité de l'air sur le territoire présente un risque de santé pour sa population. Plusieurs pics de pollutions ont été recensés au cours des dernières années. L'année 2018, par exemple, montre des périodes où les niveaux de PM₁₀ et d'ozone dépassent la valeur limite et entraînent un état d'alerte pollution.


ENJEUX D'ADAPTATION AUX EFFETS DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Au niveau régional :

 Vagues de chaleur
(plus intense et longue)

 Sécheresse

 Température moyenne

 Risque d'inondation



Production énergétique sous tension
(manque d'eau, canicule)



Agriculture et viticulture impactées



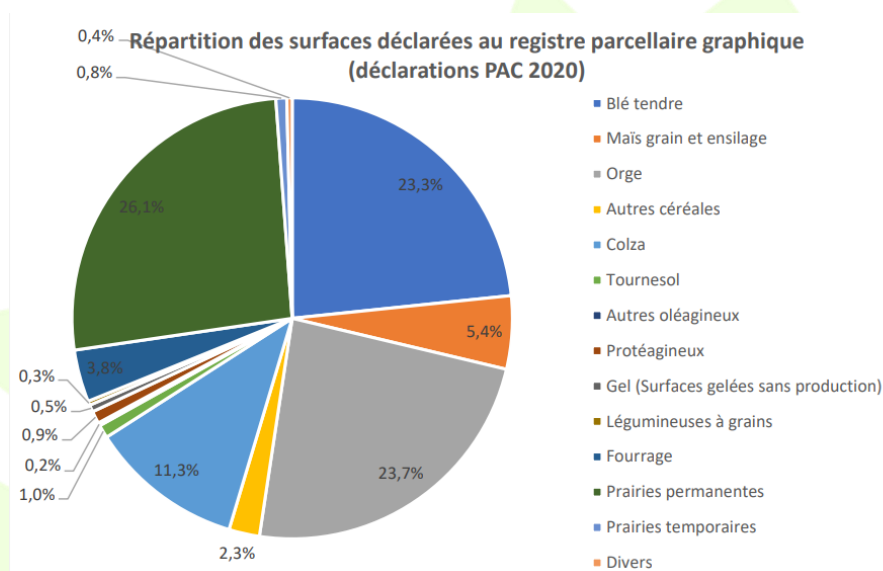
Conflits d'usage relatifs à la ressource en
eau

4.4 Etat initial de l'environnement – volet autres thématiques environnementales

4.4.1 Agriculture, sylviculture et urbanisme

AGRICULTURE

En 2020, l'agriculture du territoire occupe plus de 30 000 hectares, soit plus de la moitié du territoire de la CCCVV. En 2020, la plus grande part de la SAU est représentée par les prairies permanentes et temporaires (26.1 %). Le reste est partagé entre blé tendre (23.3 %), orge (23.7 %) et colza (11.3 %).



L'exploitation agricole mobilise 5 040 actifs sur la Meuse dont 300 emplois pour la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs. Mais on note toutefois une diminution du nombre de 2010 à 2020, avec 206 exploitations en 2020 pour 423 emplois permanents, contre 264 exploitations en 2010 pour 554 emplois permanents, soit une baisse de 22% du nombre d'exploitations. En 2022, la Meuse compte un établissement d'enseignement agricole public et cinq maisons familiales et rurales. De plus, le savoir agricole est enseigné dans trois établissements dans le département. Un peu plus de 800 élèves ont fait leur rentrée en 2021.

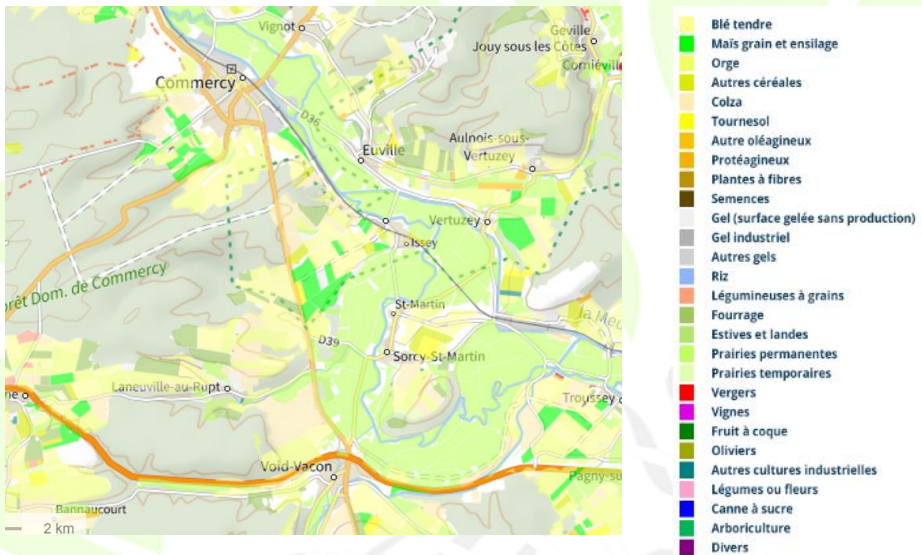
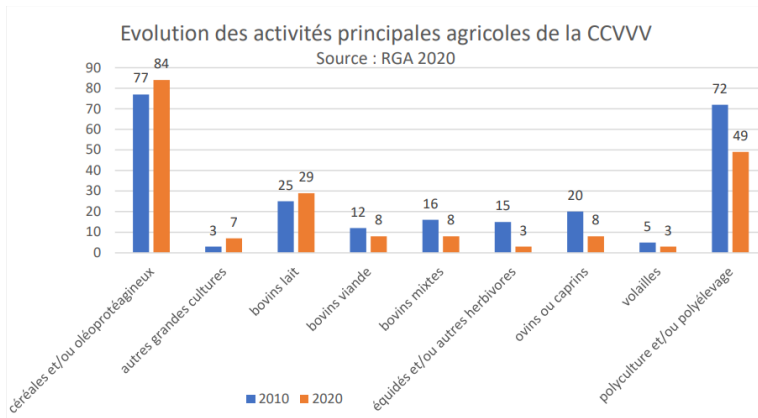


Figure 4 : Carte des parcelles en 2020 (source – geoportail).

Le territoire cultive principalement du blé, du maïs, de l'orge, des légumineuses, du tournesol et du colza. Les zones agricoles représentent 56 % de la surface du territoire.

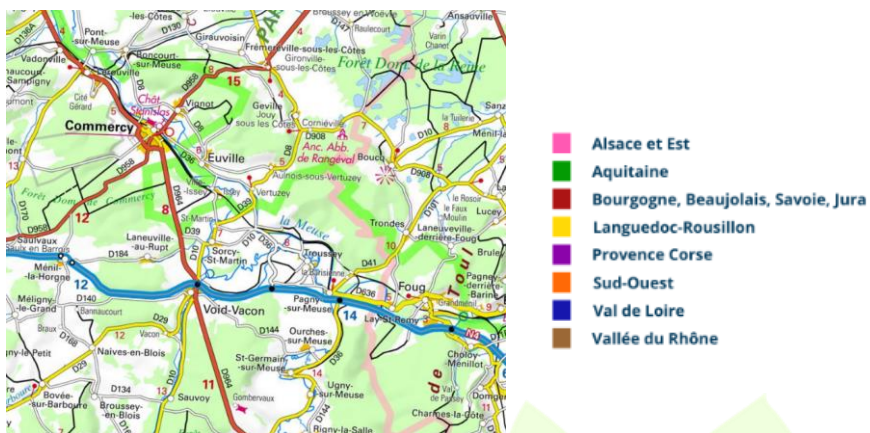


Figure 5 : Carte des zones viticoles (source, Géoportail, 2020)

La communauté de communes est peu concernée par la sylviculture.



Figure 6 : Carte des zones en pente pour l'agriculture (source-geoportail, 2020).

Nombre d'exploitations	2010	2020	Part des exploitations
Avec une activité de diversification	54	49	24 %
Avec un signe officiel de qualité (yc vin et hors bio)	13	23	11 %
Avec un signe d'agriculture biologique	12	25	12 %
Avec une activité de transformation (hors vinification à la ferme)	8	21	10 %
Avec un circuit court hors viticulture	41	35	17 %

Tableau 1 : Classement des exploitations agricoles par type d'exploitation. Source : RGA 2020

Zone	Superficie en 2012 (ha)	Répartition du territoire en 2012 (ha)
Zones urbanisées	1290	1,81%
Zones industrielles/commerciales/réseaux de communication	186	0,26%
Mines, décharges et chantiers	546	0,77%
Terres arables	27581	38,75%
Cultures permanentes	65	0,09%
Prairies	10607	14,90%
Zones agricoles hétérogènes	1651	2,32%
Forêts	25857	36,33%
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	3366	4,73%
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	27	0,04%

Tableau 2 : Répartition du territoire sur la Communauté de Communes en 2012. (Source - Corine Land Cover)

Le territoire de la Communauté de Communes est composé à **61% d'espaces verts** (prairie, forêt, terre arable, agriculture, milieu à végétation arbustive et/ou herbacée).

Pour plus d'information sur l'occupation des sols cf. chapitre 3 – les puits de carbone.

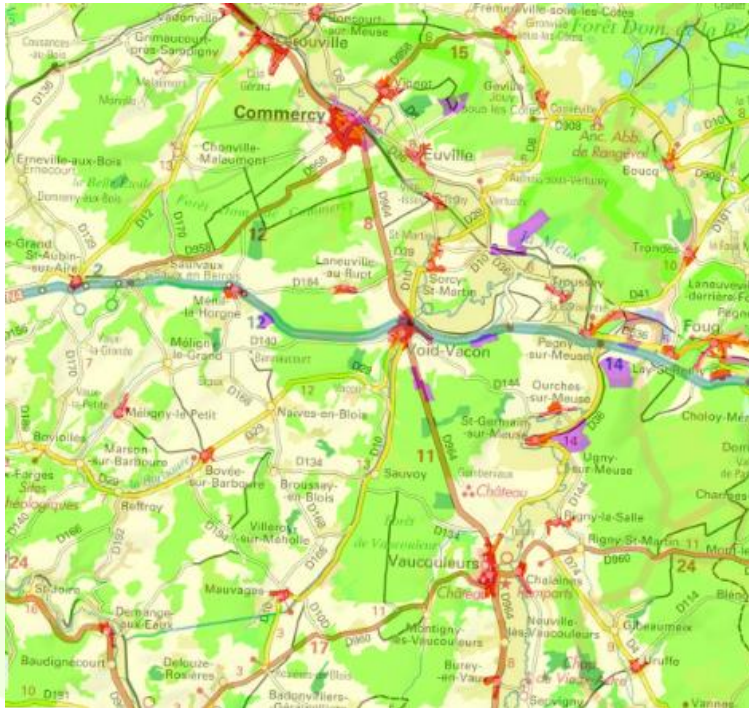


Figure 7 : Carte Corine Land Cover en 2018.

- | | |
|--|--|
| ■ Tissu urbain continu | ■ Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants |
| ■ Tissu urbain discontinu | ■ Territoires agroforestiers |
| ■ Zones industrielles ou commerciales et installations publiques | ■ Forêts de feuillus |
| ■ Réseaux routier et ferroviaires et espaces associés | ■ Forêts de conifères |
| ■ Zones portuaires | ■ Forêts mélangées |
| ■ Aéroports | ■ Pelouses et pâturages naturels |
| ■ Extraction de matériaux | ■ Landes et broussailles |
| ■ Décharges | ■ Végétation sclérophylle |
| ■ Chantiers | ■ Forêt et végétation arbustive en mutation |
| ■ Espaces verts urbains | ■ Plages, dunes et sable |
| ■ Equipements sportifs | ■ Roches nues |
| ■ Terres arables hors parcelles irriguées | ■ Végétation clairsemée |
| ■ Périmètres irrigués et permanents | ■ Zones incendiées |
| ■ Rizières | ■ Glaciers et neiges éternelles |
| ■ Vignobles | ■ Marais intérieurs |
| ■ Vergers et petits fruits | ■ Tourbières |
| ■ Oliveraies | ■ Marais maritimes |
| ■ Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole | ■ Marais salants |
| ■ Cultures annuelles et cultures permanentes | ■ Zones intertidales |
| ■ Systèmes culturels complexes | ■ Cours et voies d'eau |
| | ■ Plans d'eau |
| | ■ Lagunes littorales |
| | ■ Estuaires |
| | ■ Mers et océans |

Le territoire est principalement composé d'espaces verts. Le tissu urbain et industriel reste faible ainsi que les zones d'extraction de matériaux. Ils occupent un peu moins de 6% de la surface du territoire.

De nombreuses communes de la Communauté de Communes disposent d'un document d'urbanisme. Le document d'urbanisme est le résultat d'une procédure de planification urbaine sur un territoire donné.

Le Plan Local d'Urbanisme est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. Ci-dessous les communes dotées d'un document d'urbanisme dont 4 sont des cartes communales (Source SCOT). 4 communes ont des PLU récents. Les communes non identifiées dans ce tableau sont soumises au règlement national d'urbanisme.

Commune	Type de document	Evolution du document
Boncourt sur-Meuse	PLU	Approuvé en septembre 2009
Commercy	PLU	Dernière modification en décembre 2015
Chalaines	PLU	Approuvé en septembre 2019
Chonville-Malaumont	CC	Approuvé en janvier 2004
Euville	PLU	Approuvé en novembre 2005
Lérouville	PLU	Approuvé en avril 2027
Maxey-sur-Vaise	PLU	Approuvé en avril 2019
Montigny-Vaucouleurs	CC	Approuvée en avril 2007
Ourches-sur-Meuse	PLU	Approuvée en octobre 2018
Pagny-sur-Meuse	PLU	Approuvée en mars 2020
Saint Germais-sur-Meuse	PLU	Approuvée en février 2006
Sorcy-Saint-Martin	PLU	Approuvée en juin 2007
Sauvoy	CC	Approuvée en juillet 2006
Troussey	PLU	Approuvée en février 2019
Vadonville	CC	Approuvée en septembre 2008
Vaucouleurs	PLU	Approuvée en septembre 2010
Void-Vacon	PLU	Approuvée en 2014 Modification en 2019
Vignot	PLU	Modification en 2014

Certaines communautés de communes ont souhaité utiliser d'autres outils pour améliorer l'urbanisme.

- Les communes de Commercy, d'Ourches-sur-Meuse, Pagny-sur-Meuse, Sorcy-Saint-Martin ont utilisé l'outil « Espaces Boisés Classés » (EBC) pour protéger des ensembles boisés de manière plus drastique que l'article L 151 du Code de l'urbanisme.
- Deux zones humides sont protégées sur Maxey-sur-Vaise. Les autres communes n'ont pas identifié et protégé leurs zones humides.
- La commune de Maxey-sur-Vaise a mis en place un dispositif de protection de linéaire des haies .

4.4.2 Le bruit

LES ENJEUX GÉNÉRAUX

Les nuisances sonores sont dénoncées par une large majorité de Français comme la première gêne à laquelle ils sont confrontés dans leur vie quotidienne.

❖ Qu'est-ce que le bruit ?

Le bruit est un phénomène acoustique produisant une sensation auditive considérée comme désagréable ou gênante.

Ces nuisances proviennent en majeure partie des transports routiers, transports ferroviaires, transports aériens. Mais le bruit peut également provenir de certaines activités économiques, industrielles ou de loisirs, ou encore de certains comportements tels que les bruits de voisinage. A noter, la propagation du son n'est pas la même en zone rurale qu'en zone urbaine, sur une zone plate ou avec du relief.

❖ Quels sont les risques pour la santé ?

L'excès de bruit a des effets sur les organes de l'audition (dimension physiologique), mais peut aussi perturber l'organisme en général, et notamment le sommeil, le comportement (dimension psychologique).

Les principales perturbations du comportement humain face à des niveaux sonores élevés :

- Trouble du sommeil à partir de 30 dB(A) ;
- Interférences avec la transmission de la parole à partir de 45 dB(A) ;
- A partir de 65-70 dB(A) :
 - o Effets psychologiques ;
 - o Effets sur les performances cognitives, la lecture, l'attention, la résolution de problèmes et la mémorisation ;
 - o Effets sur le comportement avec le voisinage et gêne ;
 - o Effets biologiques extra-auditifs : le stress ;
 - o Effets subjectifs et comportementaux du bruit.
- Déficit auditif à partir de 80 dB(A) seuil d'alerte pour l'exposition au bruit en milieu de travail.

L'intervention des pouvoirs publics s'attache aujourd'hui à connaître et réduire les nuisances sonores par le biais notamment de plans de prévention du bruit dans l'environnement.

Des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) ont été mis en place. Ils ont pour objectifs de :

- Diminuer les niveaux sonores dans les zones où les populations et établissements sensibles sont soumis à dépassement de la valeur limite
- Protéger les zones faiblement exposées au bruit
- Anticiper l'évolution de l'environnement sonore

LES DIFFERENTES CATEGORIES DU BRUIT



Bruit des transports

D'après l'enquête réalisée par l'IFOP en 2014, parmi les personnes gênées par le bruit (86% de l'échantillon), la circulation de véhicules (deux roues, voitures, poids lourds) est la deuxième source de bruit considérée comme la plus gênante (37%).

Pour tenter de réduire cette nuisance, depuis la loi « Bruit » du 31 décembre 1992, l'État met en place une politique à la fois préventive et curative dans le domaine des transports terrestres et aériens. Celle-ci a été renforcée depuis 2002 par l'application de la directive 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, qui a pour vocation de définir une approche commune afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine dus à l'exposition au bruit ambiant dû aux transports terrestres, et aériens.

Dans le département de la Haute-Marne, une 3ème échéance du PPBE², concernant les infrastructures routières et ferroviaires, a été établie pour la période 2028-2023. Voici les routes et lignes ferroviaires concernées par le PPBE.

Voici un tableau résumant les lignes et les voies ferrées concernées dans la communauté de communes par le PPBE :

Ligne ou voie ferrée	Communes de la voie ferrée	Longueur en km	Gestionnaire
N4	Laneulle-au-Rupt, Ménil-la-Horgne, Naives-en-Blois, Nançois-le-Grand, Ourches-Sur-Meuse, Saint-Aubin-sur-Aire, Saulvaux, Sorcy-Saint-Martin, Troucey, Void-Vacon, Willeroncourt	59	DIR Est

² https://www.meuse.gouv.fr/contenu/telechargement/17587/111447/file/ppbe_55_3eme_echeance.pdf

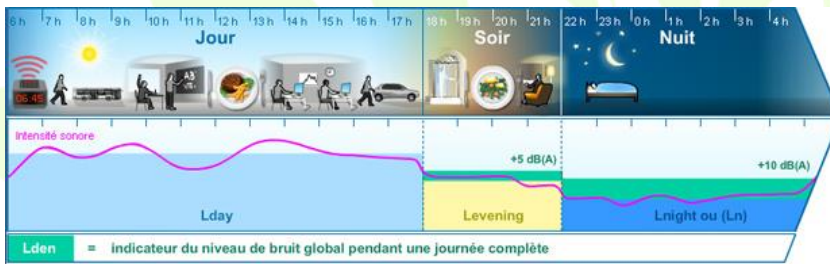
Ligne Ferrovière 7 000	Troussey, Pagny-sur-Meuse, Sorcy-Saint-Martin	5,8	SNCF Réseaux
Ligne Ferrovière 05000	Rouvrais-sur-Mesure	21	SNCF Réseaux

Tableau 3: Lignes et voies ferrées affectées par le PPBE dans la communauté de communes Commercy Void Vaucouleurs

L'élaboration d'un plan d'exposition au bruit (PEB) doit tenir compte de l'ensemble des perspectives à court, moyen et long terme de développement et d'utilisation de l'aéroport concerné. Ces hypothèses concernent principalement : le nombre de mouvements ; les trajectoires de circulation aérienne ; l'évolution des flottes exploitées ; la répartition du trafic entre jour, soirée et nuit ; les infrastructures aéroportuaires.

Le PEB est un document graphique à l'échelle du 1/25000ème qui délimite quatre zones de gêne quantifiée par l'indice Level day evening night (Lden³). Ces zones sont :

- une zone A de gêne très forte (Lden supérieur ou égal à 70) est essentiellement inconstructible;
- une zone B de gêne forte (Lden supérieur à une valeur choisie entre 65 et 62) est essentiellement inconstructible;
- une zone C de gêne modérée (Lden supérieur à une valeur choisie entre 57 et 55) où certaines constructions sont autorisées sous conditions;



La Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs ne possède pas d'aéroport.

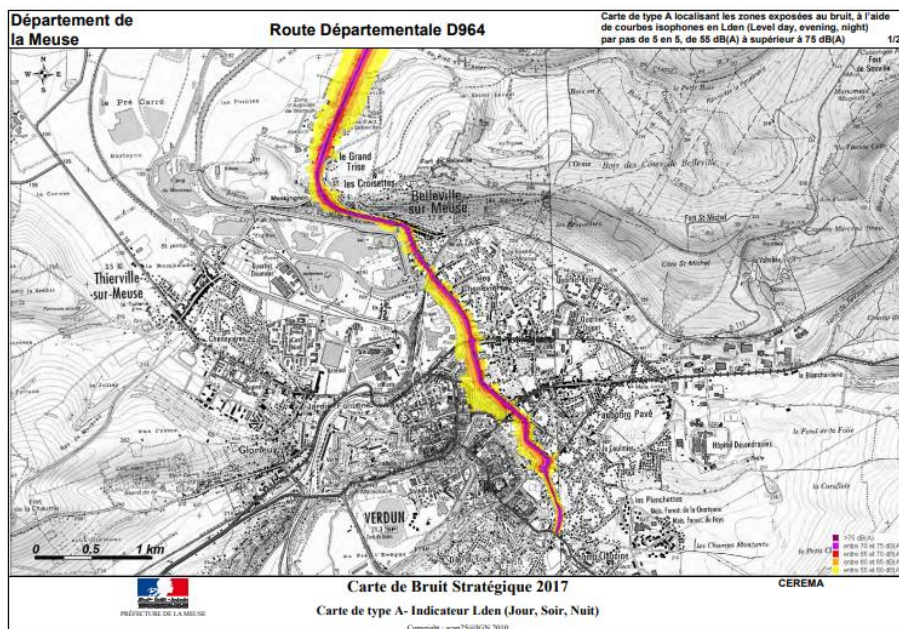
➤ Bruit des transports terrestres

Le développement des infrastructures de transports terrestres, aussi bien routières que ferroviaires, engendre des nuisances sonores de plus en plus mal ressenties de la part des populations riveraines. Afin de prévenir et de réduire le bruit des infrastructures de transports terrestres, l'état français a mis en place une politique qui s'articule autour d'une logique de prévention et de rattrapage de situations critiques.

Sont ici présentées les obligations des maîtres d'ouvrage d'infrastructures, des collectivités locales responsables de documents d'urbanisme et des constructeurs de bâtiments pour prévenir et réduire le bruit des infrastructures de transport terrestres.

Le développement du trafic routier et ferroviaire et une urbanisation mal maîtrisée aux abords des infrastructures de transports ont créé des situations critiques. Le nombre de logements concernés par les nuisances sonores excessives qui en découlent est trop élevé. Face à ce constat, le Grenelle de l'environnement a dynamisé la politique basée à la fois sur la prévention, le traitement des bruits à la source et la résorption des situations les plus critiques que sont les points noirs du bruit et l'a dotée de moyens sensiblement accrus pour les réseaux routier et ferroviaire nationaux.

³ Lden : indicateur du niveau de bruit global pendant une journée complète (24h)



Ces dispositifs sont renforcés avec la mise en application de la directive n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui impose, notamment pour les infrastructures les plus importantes, l'élaboration successive d'une carte bruit puis d'un plan d'action.

Usage et nature des locaux	LAeq (6h - 22h)	LAeq (22h - 6h)
Etablissements de santé, de soins et d'action sociale : - salles de soins et salles réservées au séjour des malades - autres locaux	57 dB(A) 60 dB(A)	55 dB(A) 55 dB(A)
Etablissements d'enseignement (à l'exclusion des ateliers bruyants et des locaux sportifs)	60 dB(A)	Aucune obligation
Logements en zone d'ambiance sonore préexistante modérée	60 dB(A)	55 dB(A)
Autres logements	65 dB(A)	60 dB(A)
Locaux à usage de bureaux en zone d'ambiance sonore préexistante modérée	65 dB(A)	Aucune obligation

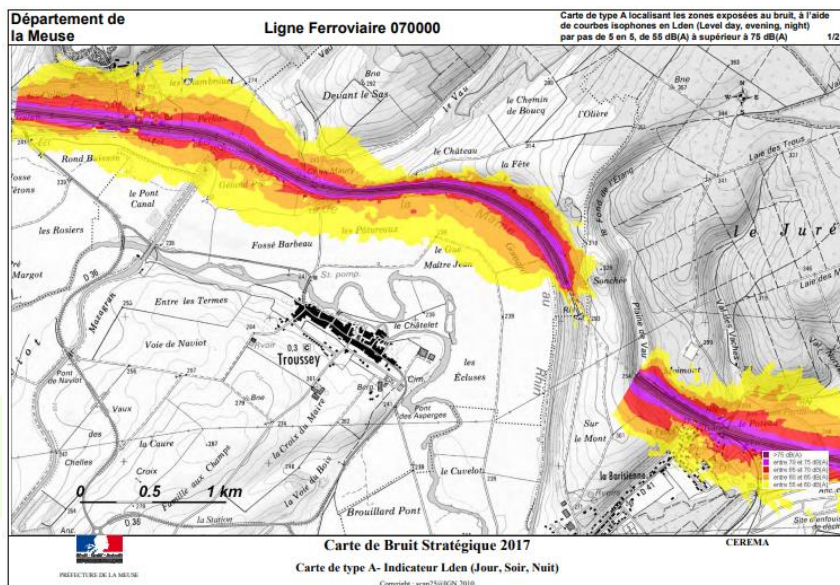
Figure 8: Réglementation du bruit sur les routes en fonction du secteur lors de la construction ou de la modification d'une voie.

La D964 passe également par la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs. Ces données permettent d'avoir un ordre de grandeur des pollutions sonores à proximité. Cette route génère une gêne pour

les habitations placées à moins de 0,5 km entre 55 et 70 dB(A). Sur la route en elle-même, le bruit est d'environ 75 dB(A). Le niveau sonore varie selon la période, en journée il est plus élevé et porte plus loin.

Une séparation très nette est visible entre la route et la bordure extérieure de la route, une différence de 5 à 10 dB(A). L'état recommande la mise en place d'un système d'atténuation de bruit doit être mis en place sur cette zone. Une seconde route départementale traverse le territoire, la D958.

➤ Bruit ferroviaire :



La ligne ferroviaire 070000 passe par la Communauté de Communes. La pollution sonore peut aller jusqu'à 1,5 km selon le relief du territoire et la densité d'habitation.

- Jusqu'à 0,25 km d'éloignement, le niveau sonore varie entre 65 et 75 dB(A).
- Entre 0,25 et 0,5 km, il varie entre 60 et 65 dB(A)
- Au-delà jusqu'à 1,5km il varie entre 55 et 60 dB(A).
- Sur la voie ferroviaire même, le niveau sonore dépasse les 75 dB(A).

De nuit, le trafic ferroviaire est moins intense ou suit une obligation de limitation de vitesse. Le niveau sonore est moins élevé entre 0,25 km et 1 km d'éloignement. Proche de la voie, il reste identique au niveau de jour.

Bruits d'activité :

Toute activité bruyante exercée à proximité de logements peut être génératrice de nuisances. Pour une meilleure gestion de ces nuisances, une réglementation nationale s'est mise en place, de façon propre à chaque type d'activités.

Des sanctions existent pour tout troubles anormaux du voisinage reconnu par le juge. Les victimes peuvent réclamer un versement de dommages et intérêts. Si le bruit à l'origine de la gêne est en outre constitutif d'une infraction (dépassement des émergences autorisées), l'entreprise est passible d'une sanction pénale.

- Les activités industrielles, artisanales ou commerciale :

Figure 9: Représentation de la pollution sonore de la ligne ferroviaire 070000 entre Pagny-sur-Meuse et Sorcy-Saint-Martin pendant une journée complète.

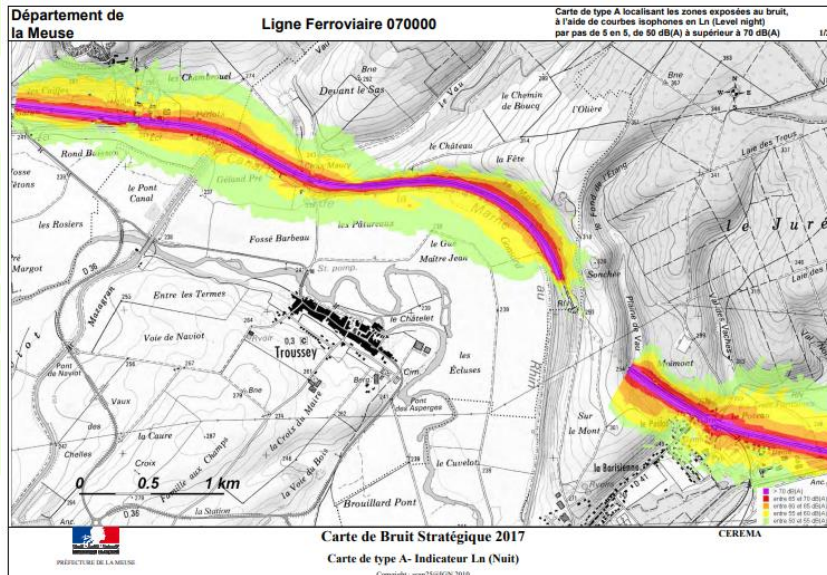


Figure 10: Représentation de la pollution sonore de la ligne ferroviaire 070000 entre Pagny-sur-Meuse et Sorcy-Saint-Martin pendant une nuit.

La réglementation nationale repose sur une meilleure gestion des activités bruyantes, une réduction du bruit à la source ainsi qu'une réduction de la propagation du bruit. L'émergence du bruit perçu par autrui ne doit pas être supérieure à 5 dB(A) en journée et 3 dB(A) en période nocturne⁴.

➤ Les chantiers :

Les chantiers occasionnent des niveaux sonores qui peuvent être particulièrement élevés. Ils doivent :

- Respecter les conditions d'utilisation ou d'exploitation des matériels et équipements, fixées par les autorités compétentes ;
- Prendre les précautions appropriées pour limiter le bruit ;
- Ne pas faire preuve d'un comportement anormalement bruyant.

⁴ Valeurs auxquelles s'ajoute un terme correctif en fonction de la durée (article R. 1334-33 du code de la santé publique).



4.4.3 Pollution lumineuse

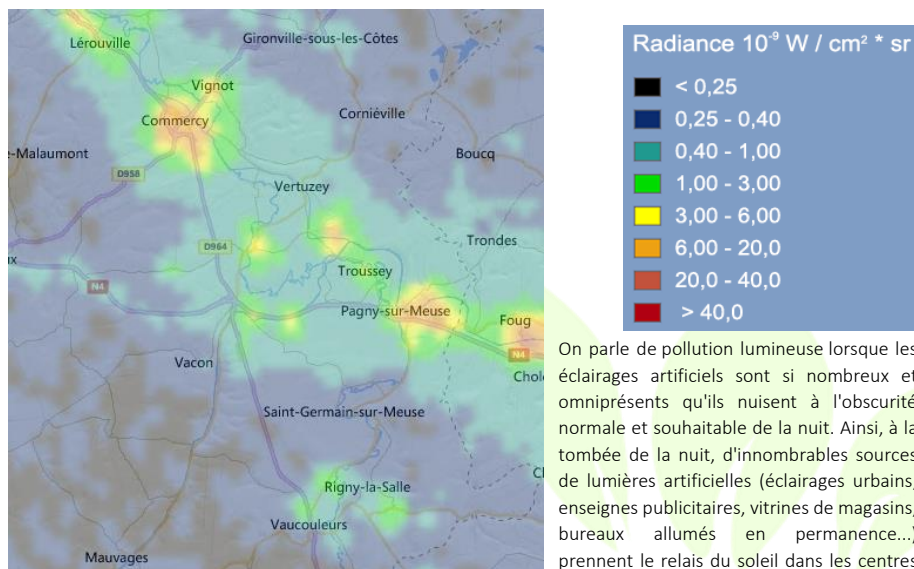


Figure 11 : Carte de la pollution lumineuse sur le territoire.

On parle de pollution lumineuse lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit. Ainsi, à la tombée de la nuit, d'innombrables sources de lumières artificielles (éclairage urbains, enseignes publicitaires, vitrines de magasins, bureaux allumés en permanence...) prennent le relais du soleil dans les centres urbains jusqu'au plus petit village.

La pollution lumineuse est une forme de pollution assez peu évoquée car à priori peu néfaste pour la santé lorsqu'on la compare aux pollutions plus classiques, mais pourtant celle-ci n'est pas sans conséquences sur le vivant et peut-être facilement réduite.

La pollution lumineuse est la conséquence de la diffusion de la lumière artificielle par les gouttes d'eau, les particules de poussières et les aérosols en suspension dans l'atmosphère.

Chez l'Homme, la pollution lumineuse est suspectée de dérégler l'horloge biologique, d'altérer le système hormonal, qui a besoin de 5 à 6 heures d'obscurité pour bien fonctionner, et la sécrétion de mélatonine, hormone qui affecte le sommeil, la reproduction, le vieillissement... En outre, selon certains chercheurs, produire moins de mélatonine peut être un facteur aggravant de cancer. En effet, par exemple, les femmes qui travaillent la nuit présenteraient un risque nettement plus élevé d'être atteintes d'un cancer du sein. D'autres études ont mis en évidence une apparition moins importante de cancers du sein chez les aveugles. D'autres recherches sur les effets de la lumière artificielle sur la santé humaine sont en cours.

4.4.4 Soins médicaux et hygiène

➤ Soins médicaux :

La Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs présente un indice de vieillissement élevé. La population dénombre 87,6 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans. En moyenne, les personnes âgées nécessitent plus de soins qu'une personne de moins de 65 ans. Le territoire doit pouvoir répondre aux besoins de sa population. Il est donc important d'étudier la capacité du territoire à répondre à ces problématiques et/ou anticiper les attentes.

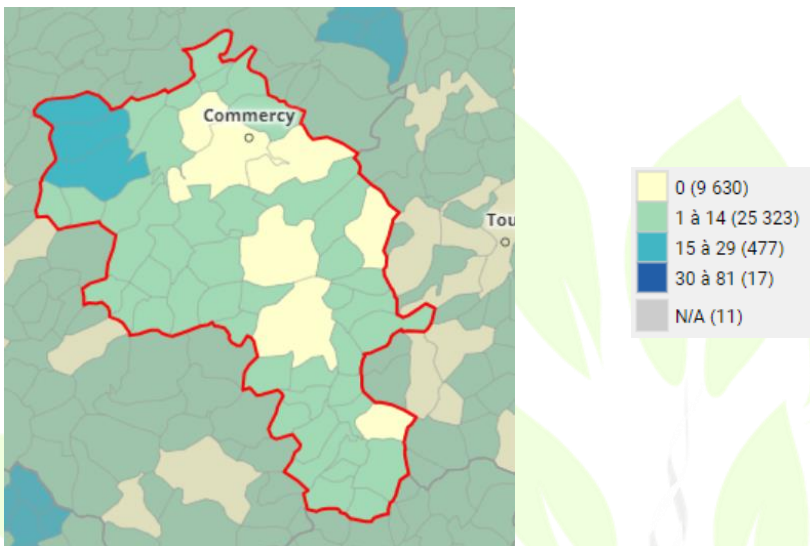


Figure 12 : Carte de la distance moyenne pour aller consulter un médecin généraliste actif toute l'année en 2023 (source – cartosanté).

Le nombre de médecins généralistes actifs toute l'année est de 18 sur l'ensemble de la Communauté de communes. Ce nombre est relativement faible sachant que la Communauté de Communes regroupe 54 communes pour une population de 22 069 habitants en 2023. De plus, leur répartition sur le territoire est inégale. La plupart des médecins sont situés dans les plus grandes communes.

Métiers	Nombre de personne actif toute l'année
Médecins généralistes	18
Infirmiers libéraux	18
Masseurs-kinésithérapeutes libéraux	9
Chirurgiens-dentistes libéraux	11
Orthophonistes libéraux	7
Sages-femmes libérales	3

Le territoire possède 3 hôpitaux tous situés à Commercy. Cependant ces hôpitaux ne proposent pas de services d'urgences. Les personnes nécessitant un service d'urgence doivent se rendre en dehors de la Communauté de Communes. Le temps estimé pour accéder à ces services est compris entre 15min et 1 heure.

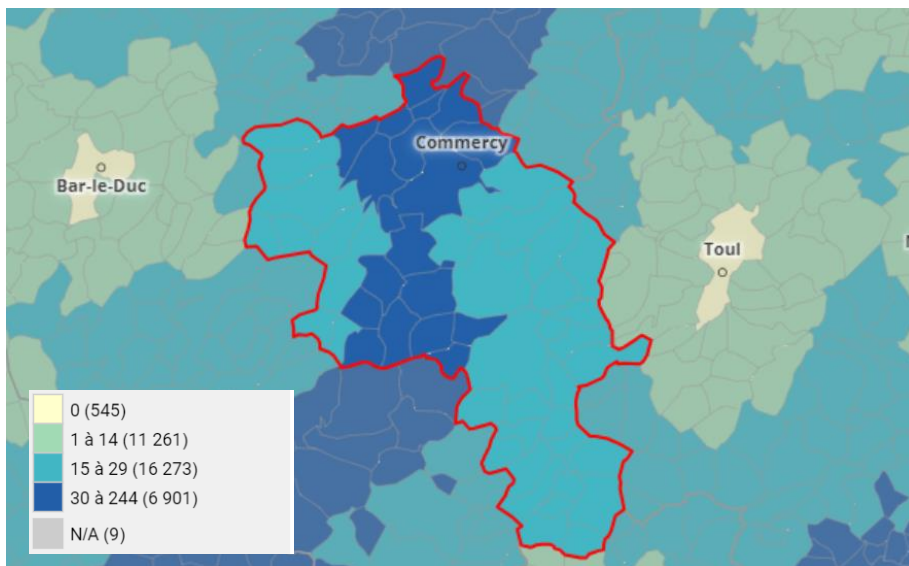


Figure 13 : Cartographie des distances aux services des urgences le plus proche en km pour l'année 2022.



Figure 14 : Représentation des centres de retraite (source-Géoportail).

Concernant la répartition de la population, le territoire est composé de 2 159 personnes âgées de plus de 65 ans, soit 20,1, % de la population. La tranche d'âge supérieure ou égale à 75 ans représente 10,7% de la population dont 7,3% de la population âgée de plus de 80 ans, soit 1 610 personnes.

Le territoire propose quatre centres de retraite pour un dixième de sa population âgé de plus de 75 ans.

➤ Hygiène :

Les habitants du territoire sont également exposés aux risques d'allergies avec le pollen. Les données sur la quantité des différents types de pollens sur la Communauté de Communes ne sont pas disponibles. Nous nous appuyons sur les données collectées sur Nancy. Le territoire est exposé aux pollens suivants :

- L'aulne

- Le bouleau
- Le charme
- Le chêne
- Le frêne
- Les graminées
- Le noisetier
- Le platane

Les graminées sont les plus présents sur le territoire.

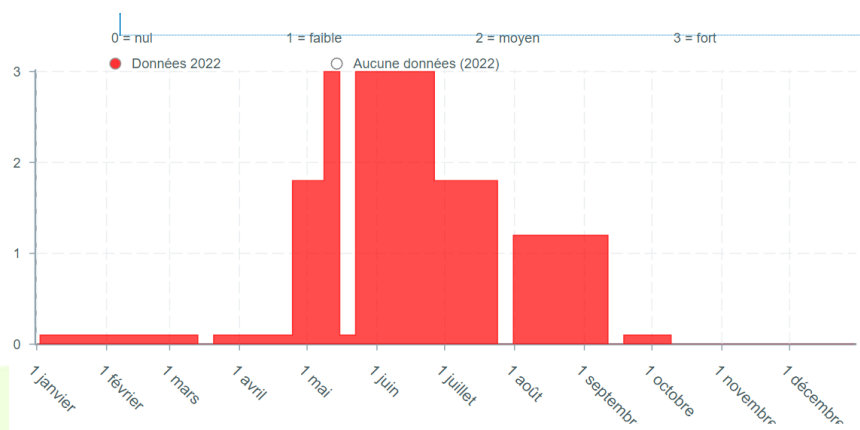


Figure 16 : Le risque d'exposition aux graminées en 2022 à Nancy. (source - pollens.fr).

Commenté [FG1]: Modification par FG

QUELS SONT LES EFFETS SUR LA SANTÉ ?

Chaque année en France, **20% des enfants et 30% des adultes souffrent d'allergie aux pollens**, avec des symptômes plus ou moins graves (rhinite, conjonctivite, asthme...).



- Crises d'éternuement,
- nez qui gratte, parfois bouché ou qui coule clair,
- yeux rouges, qui démangent ou qui larmoient,
- en association éventuelle avec une respiration sifflante ou une toux.

- En cas de gêne répétitive et saisonnière liée à ces symptômes, associée à une fatigue inhabituelle, vous souffrez peut être d'une allergie aux pollens.
- Demandez conseil à un professionnel de santé (médecin généraliste, allergologue...) pour bénéficier d'une prise en charge adaptée et connaître les gestes de prévention à adopter.

Figure 15 : Les risques du pollen sur la santé (source - sante.gouv.fr)

4.4.5 Le patrimoine architectural

Liste des monuments historiques sur la Communauté de Communes :

Commercy - Ancien prieuré de Breuil	Goussaincourt - Château de Goussaincourt
Commercy - Château de Commercy	Laneuville-sur-Meuse - Eglise
Commercy - Château Stanislas	Laneuville-sur-Meuse - Lavoir
Commercy - Eglise Saint-Pantaléon	Montbras - Château
Commercy - Hôpital Saint-Charles	Mécrin - Menhir de Mécrin
Commercy - Hôtel de ville, puis école de musique	Sorcy-Saint-Martin - Eglise Saint-Martin
Commercy - Maison	Sorcy-Saint-Martin - Immeuble Brouet
Commercy - Maison Renaissance	Troussey - Eglise Saint-Laurent
Commercy - Pharmacie Malard	Vaucouleurs - Château
Euville - Eglise Saint-Gorgon	Vaucouleurs - Château de Gombervaux
Euville - Eglise Saint-Pierre de Ville-Issey	Vaucouleurs - Eglise Saint-Laurent
Euville - Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Vaucouleurs - Remparts (restes) et tour dite des Anglais
Euville - Mairie	Vaucouleurs - Tour du Roi
Void-Vacon - Château de Void	

La communauté de communes regroupe 27 monuments dont certains sont classés sous protection au titre des monuments historiques.

4.4.6 Relief, sol et sous-sol

Relief :

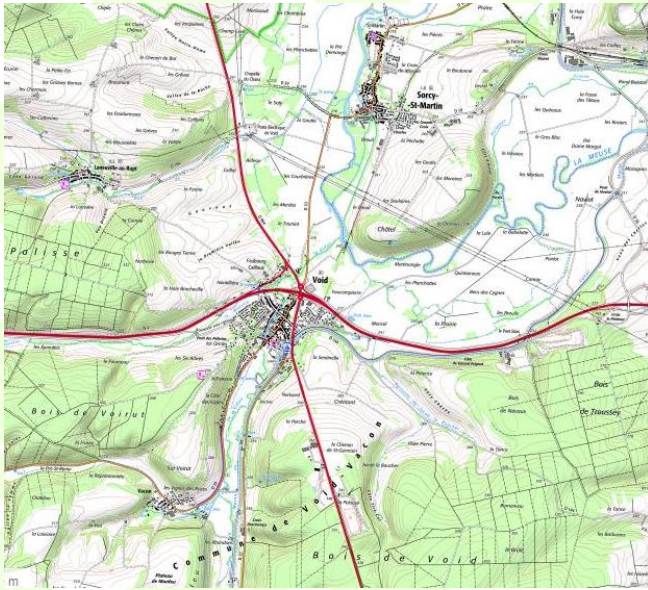
Le territoire de la communauté de communes Void Vaucouleurs (CCVV) est caractérisé par un relief varié comprenant des collines, des plateaux calcaires et des vallées fluviales. Ce paysage vallonné appartient aux contreforts des Côtes de Meuse, où les sols sont dominés par les calcaires et les marnes. Le relief comprend :

- Le centre de Void-Vacon, localisé à environ 250 mètres d'altitude, alors que les points culminants des environs atteignent environ 350 mètres
- Vaucouleurs se situe à une altitude d'environ 250 mètres, mais dispose de collines environnantes, atteignant des altitudes plus élevées, autour de 300-350 mètres.
- Les communes comme Pagny-sur-Meuse et Foug présentent des altitudes moyennes similaires, souvent construites dans les vallées fluviales, avec des variations allant de 230 à 300 mètres d'altitude.
- Les villages sur les plateaux calcaires, comme Sorcy-Saint-Martin, sont situés à des altitudes plus élevées, avec une moyenne d'environ 300-350 mètres, et des dénivelés plus prononcés.



Commenté [FG2]: Modification par FG

Figure 17 : Carte du relief de la commune de Vaucouleurs



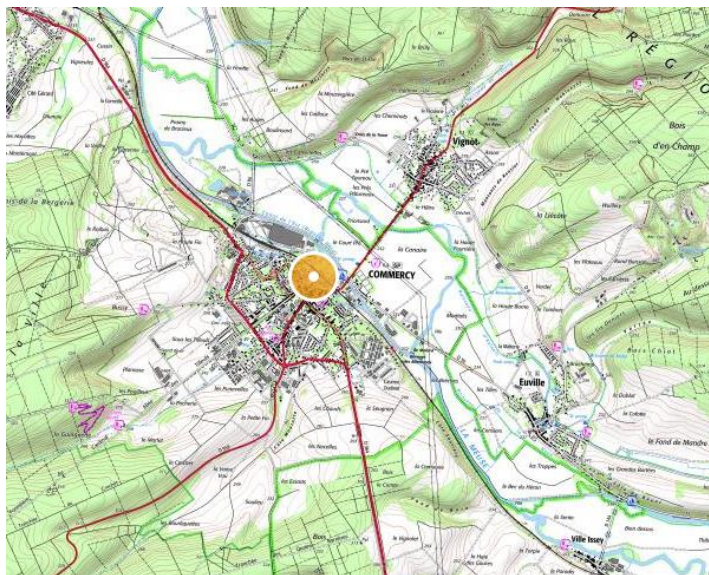
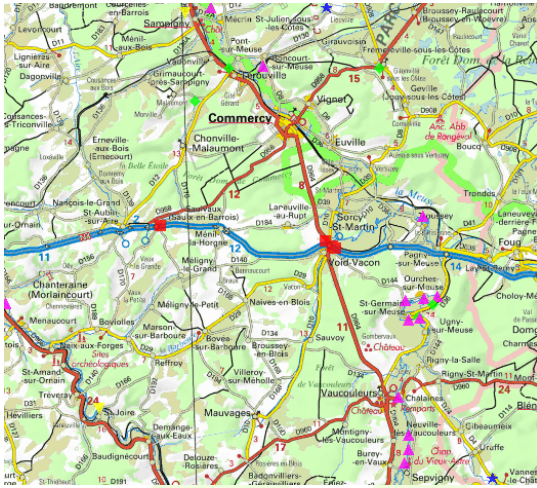


Figure 18 : Carte du relief des environs de Commercy avec la Meuse qui traverse la ville.

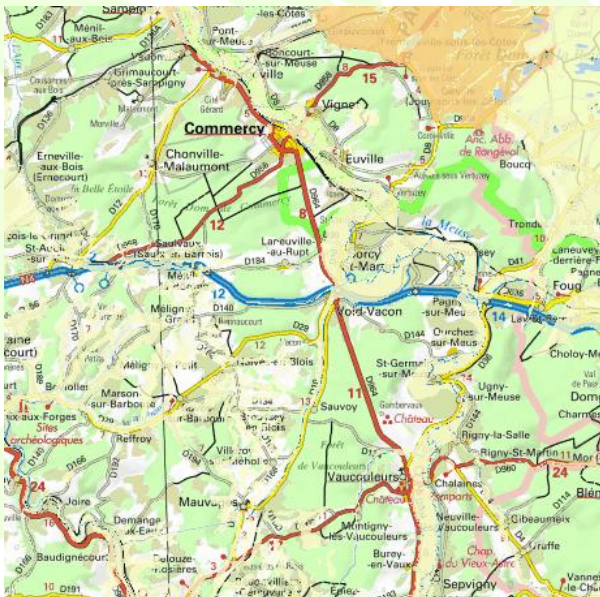
Les sols :



- Glissement
- ◆ Eboulement
- ▲ Coulee
- ★ Effondrement
- ▲ Erosion des berges

Figure 19 : Représentation cartographique des mouvements du terrain, en 2022

Les zones exposées aux risques de mouvements de terrain sont les bordures de la Meuse et du canal de la Marne au Rhin.



- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- A priori nul

Figure 20 : Représentation cartographique des retrait-gonflements, en 2022

Le territoire ne présente pas de risque au niveau des aléas retrait-gonflements des argiles.

Sous-sols :

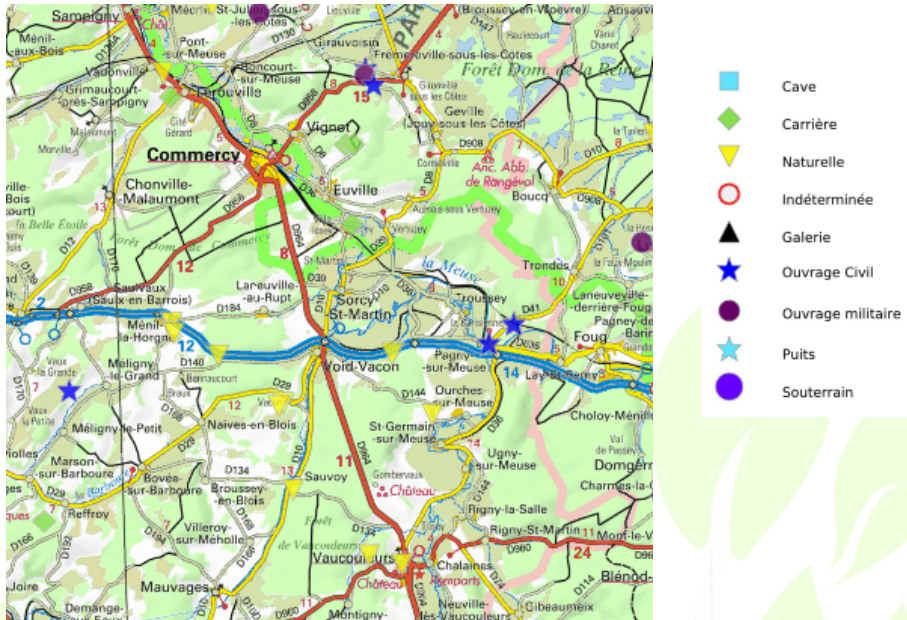


Figure 21 : Carte des cavités souterraines.

Géorisques recense les sites et sols pollués, appelant une action des pouvoirs publics. Dans le département, 26 lieux sont recensés. 5 lieux se situent dans la communauté de communes Commercy Void Vaucouleurs. Le tableau suivant les liste :

Nom de l'instruction	Statut de l'instruction	Commune
AIR LIQUIDE WELDING FRANCE	En cours	Commercy
ANCIENNE USINE A GAZ COMMERCY	En cours	Commercy
ANCIENNE DECHARGE DES FONDERIES DE VAUCOULEURS	En cours	Vaucouleurs
AS 24	En cours	Pagny-sur-Meuse
ANCIEN DEPOT DE BOUES TREFILEUROPE	En cours	Commercy

En 2018, l'occupation des sols de la communauté de communes Void Vaucouleurs était la suivante :

- 31% de terres artificialisées
- 56% de terres agricoles
- 41% de forêts, milieux semi-naturels
- 0% de zones humides

- 0% de zones humides

4.4.7 Le climat

En France métropolitaine, les effets du changement climatique sont visibles en premier lieu par la hausse des températures moyennes. De 1900 à nos jours, le réchauffement atteint environ 1,4°C, une valeur plus forte que celle observée en moyenne mondiale, estimée à + 1 °C sur la période préindustrielle (source GIEC 2018).

Sur la période 1959-2009, on observe une augmentation des températures annuelles d'environ 0,3°C par décennie pour les minimales et les maximales.

À l'échelle saisonnière, l'été se réchauffe davantage, avec des hausses de 0,3°C à 0,4°C par décennie pour les températures minimales et d'environ 0,5°C pour les maximales. En automne, la tendance est également en hausse mais avec des valeurs moins élevées, de l'ordre de 0,2°C par décennie.

En lien avec cette augmentation des températures, le nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures ou égales à 25°C) augmente et le nombre de jours de gel diminue.

Les cumuls annuels de précipitations montrent des tendances à la hausse sur la période 1959-2009 en Lorraine. Cependant, les précipitations présentent une très forte variabilité d'une année à l'autre, et l'analyse est sensible à la période d'étude.

Ces changements ont des impacts sur l'évaporation des sols, qui s'accroît, conduisant à des sécheresses plus fréquentes et plus intenses.

Cf. le chapitre adaptation aux changements climatiques dans le rapport du diagnostic PCAET pour plus d'information.

La température :

Les données suivantes⁵ ont été collectées à Nancy-Ochey. Cette commune est proche de la Communauté de Commune et nous pouvons nous appuyer sur ces données.

L'évolution des températures moyennes annuelles sur le territoire montre un net réchauffement depuis 1959. Sur

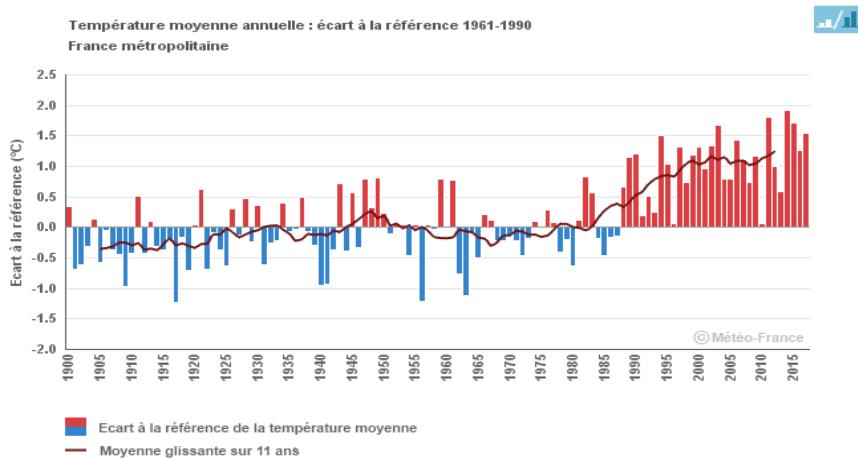


Figure 22: Représentation graphique des moyennes annuels des écarts de températures avec la référence (°C).
(Source – Météo France)

la période 1959-2009, la tendance observée sur les températures moyennes est d'un peu plus de +0,3 °C par décennie. Les trois années les plus chaudes depuis 1959 en Lorraine, 2011, 2014 et 2015, ont été observées au XXIème siècle.

Ensoleillement :

Les données d'ensoleillement propre à la communauté de commune ne sont pas disponibles. Nous pouvons nous appuyer sur les données d'une ville proche : Nancy.

⁵ Météo France - Climat

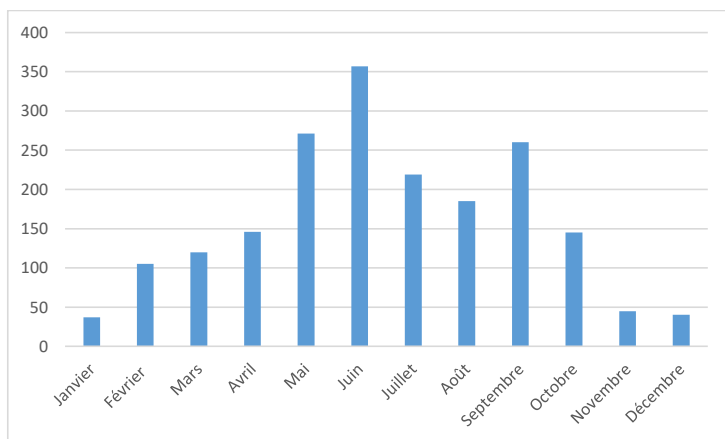


Figure 23 : Représentation graphique de l'ensoleillement sur Nancy en heures (Source – Météo France), 2023

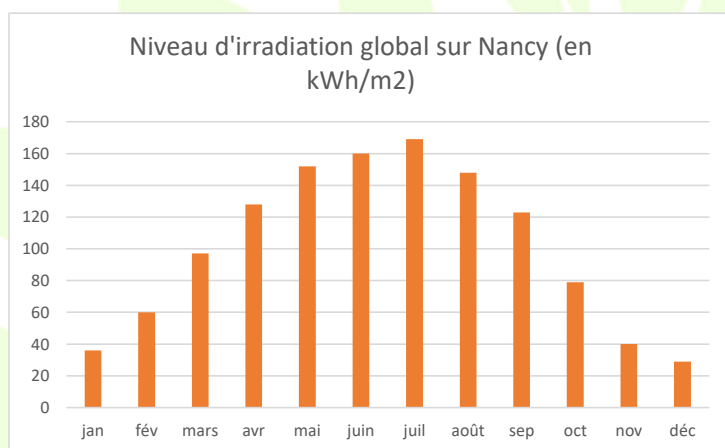


Figure 24 : Evolution du niveau d'irradiation globales sur Nancy en 2023, Météo France

Le niveau d'irradiation globale sur Nancy est de 1222 kWh/m2 sur une année pour une orientation de 29° et une exposition plein Sud.

Les précipitations :

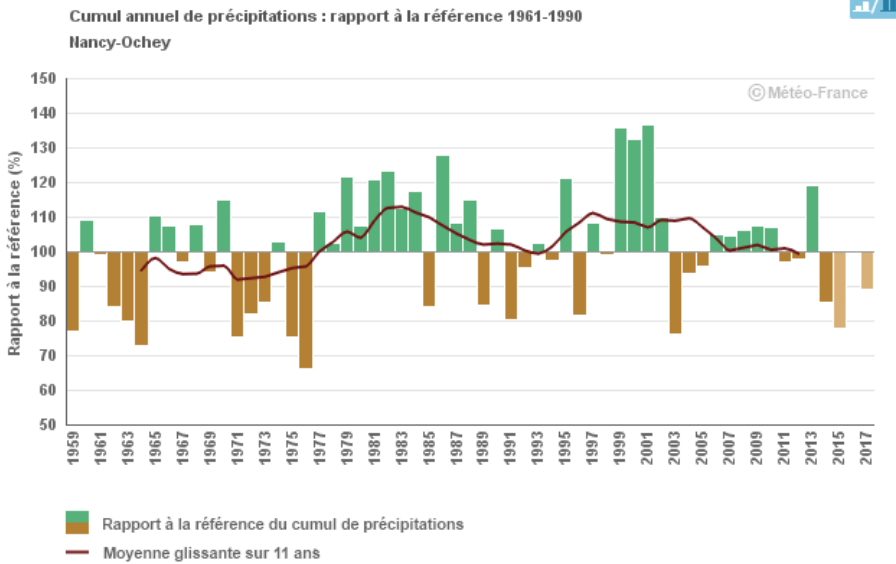


Figure 25 : Représentation graphique des écarts de précipitations par rapport au référentiel.

Phénomènes :

- Journées chaudes

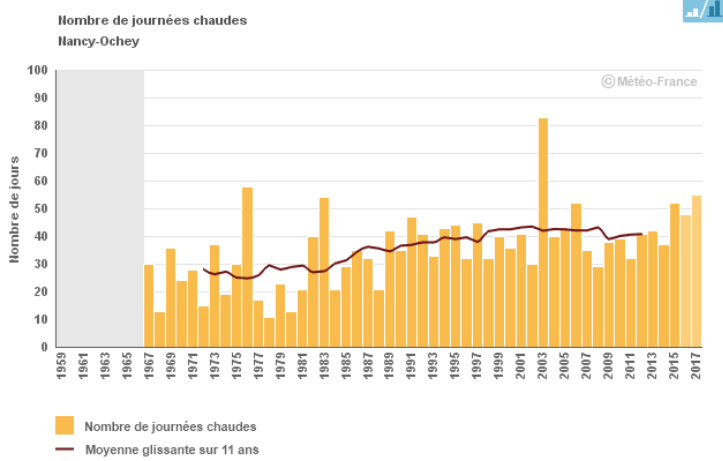


Figure 26 : Représentation graphique du nombre de journées chaudes à Nancy-Ochey.

En Lorraine, le nombre annuel de journées chaudes (températures maximales supérieures à 25°C) varie d'une année sur l'autre. Sur la période 1961-2010, on observe une augmentation du nombre de journées chaudes. Cette évolution est de l'ordre de 5 jours par décennie. De plus, l'occurrence de vagues de chaleur plus longues et plus intenses se fait ressentir de plus en plus ces dernières années.

2003 est une année record pour le nombre de journées chaudes avec plus de 80 jours observés dans la région.

D'après les prévisions et simulations selon différents scénarios réalisées par Météo France, le nombre de jours chauds devrait augmenter au cours de prochaines années.

➤ Journée de gel :

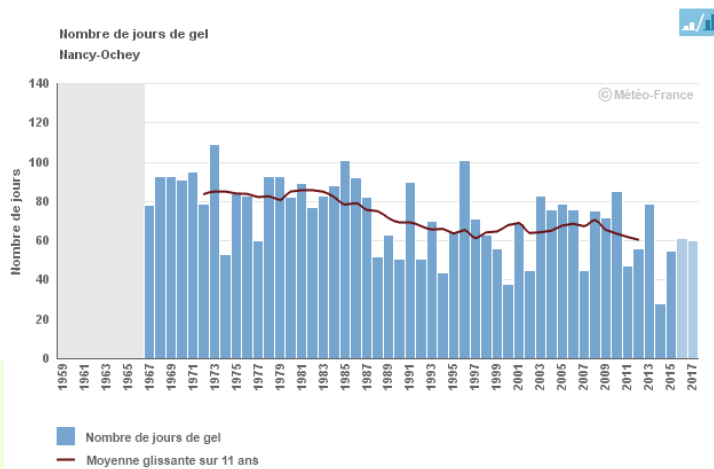
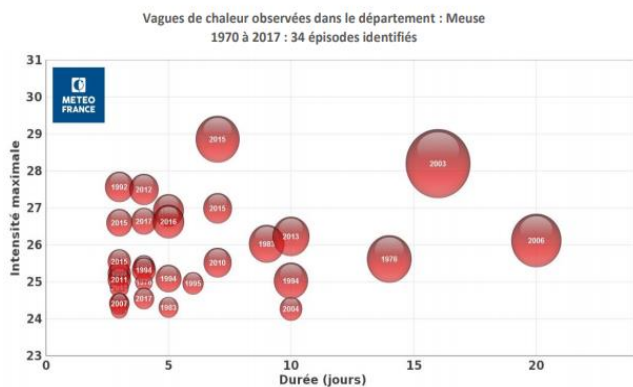


Figure 27 : Représentation graphique du nombre de journées froides à Nancy-Ochey.

En Lorraine, le nombre annuel de jours de gel est très variable d'une année sur l'autre. En cohérence avec l'augmentation des températures, le nombre annuel de jours de gel diminue. Sur la période 1961-2010, la tendance observée en Lorraine est de l'ordre -3 à -4 jours par décennie.

D'après les prévisions et simulations selon les scénarios modélisés par Météo France, le nombre de jours froids devrait diminuer les prochaines années.

➤ Vagues de chaleur :



La fréquence des événements de vagues de chaleur augmente à partir des années 1990. Cette évolution se matérialise aussi par l'occurrence de vagues de chaleur plus longues et plus intenses ces dernières années. La canicule observée en France du 2 au 19 août 2003 est de loin l'événement le plus marquant sur la période d'observation.⁶

Impact :

➤ Humidité des sols :

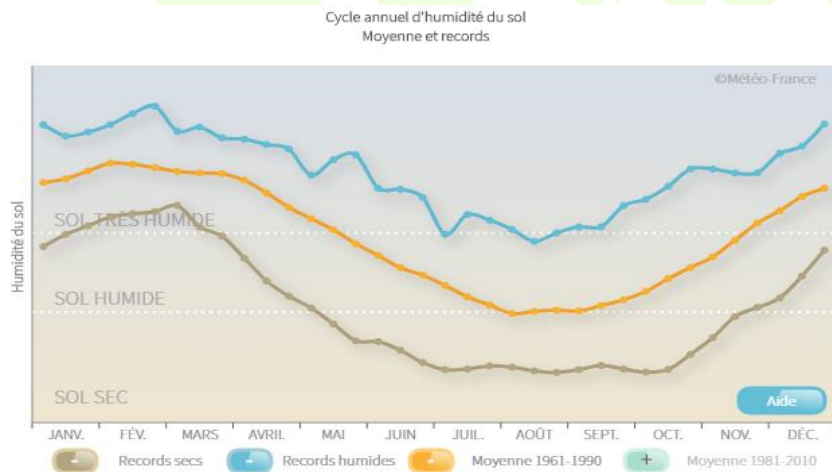


Figure 28 : Représentation graphique du cycle annuel d'humidité du sol en Lorraine.

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010 sur la région Lorraine montre un assèchement proche de 5 % sur l'année, à l'exception de l'automne qui reste stable.

En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un léger allongement moyen de la période de sol sec en été et d'une diminution faible de la période de sol très humide

⁶ CHIFFRES CLES Climat Air Energie – observatoire.atmo-grandest.eu

au printemps. Pour les cultures irriguées, cette évolution se traduit potentiellement par un accroissement du besoin en irrigation.

➤ Sècheresse :

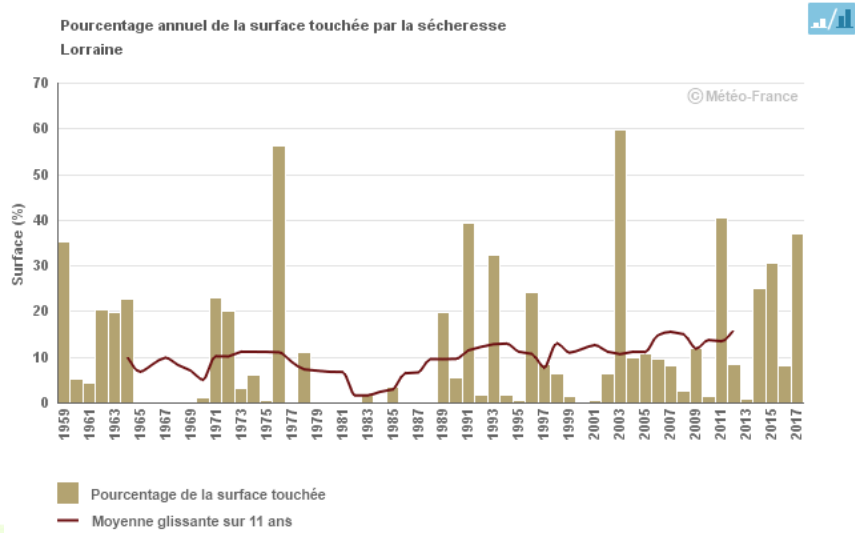


Figure 29: Représentation graphique du pourcentage de surface touchée par la sécheresse en Lorraine.

L'analyse du pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse des sols depuis 1959 permet d'identifier les années ayant connu les événements les plus sévères comme 2003 et 1976.

L'évolution de la moyenne décennale montre une légère augmentation de la surface des sécheresses.

4.4.7 L'eau

Les cours d'eau sur le territoire :

Les cours d'eau de la Communauté de Communes alimentent deux grands bassins : le bassin Rhin-Meuse et le bassin Seine-Normandie. Au total, seize cours d'eau coulent sur le territoire, dont la Meuse et le canal de la Marne au Rhin. On peut y trouver bon nombre d'oiseaux d'eau, d'amphibiens et bien sûr, toutes sortes de poissons. Les cours d'eau sont donc relativement en bon état biologique.

Depuis quelques dizaines d'années, les cours d'eaux sont progressivement délaissés par les propriétaires ce qui provoque leur dégradation. Les phénomènes d'érosion et de crues se sont alors amplifiés. De plus, le piétinement du bétail fragilise les berges et leurs déjections provoquent une pollution diffuse. La progression des boisements a elle aussi créé des problèmes par la formation d'embâcles et la création de barrages.

De plus en plus de collectivités publiques décident de se constituer maître d'ouvrage en finançant et organisant les opérations d'entretien des rivières qui les concernent.

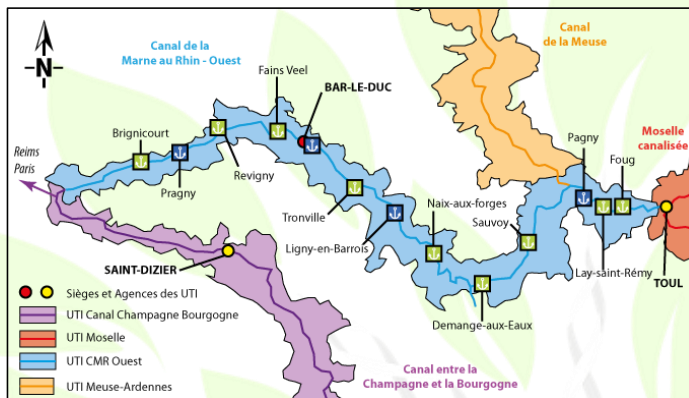


Figure 30: Représentation de la Meuse et du Canal de la Marne au Rhin.

Dans l'ensemble, les cours d'eau de la Meuse et de ses affluents ont un faible débit, environ 24 m³/s. Ces eaux sont bien oxygénées et très minéralisées car les terrains traversés sont riches en calcaire.

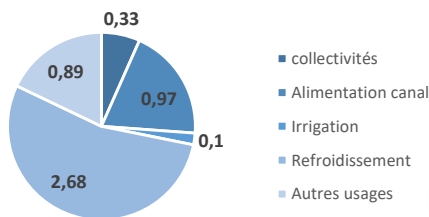
Les principaux usages des cours d'eau sont :

- L'alimentation en eau potable (nappe importante)
- L'assainissement (stations d'épuration)
- Les industries (rejets de flux)
- L'agriculture (prairies, cultures)
- Les loisirs tels que la pêche

Usage de l'eau :

- Prélèvement en eau superficielle et souterraines :
 - Les activités :

Prélèvement en eau pour le bassin Rhin-Meuse (en milliards de m³)



Dans le bassin Rhin-Meuse, les cours d'eau et les eaux souterraines sont sollicitées pour les besoins en eau potable, industriels et, dans une moindre mesure, agricoles.

EDF est le premier consommateur d'eau prélevée dans les rivières. Cette eau sert pour l'essentiel à refroidir les centrales nucléaires ou thermiques à Fessenheim sur le Rhin à Cattenom (Bas-Rhin) (2,5 milliards de m³).

Les prélèvements industriels, hors énergie, représentent aussi une part importante des prélèvements en eaux de surface. Plus des 3/4 de ces prélèvements sont faits par les 10 plus gros consommateurs.

Les prélèvements agricoles sont très disséminés et peu importants, mais ces volumes sont presque totalement consommés. En eaux de surface, ces prélèvements concernent de petits ruisseaux, ils peuvent donc entraîner des problèmes de débits à l'étiage. La surexploitation des nappes est une préoccupation forte.

- L'alimentation en eau potable :

L'essentiel des prélèvements pour l'alimentation en eau des populations du bassin est assuré à partir des eaux souterraines (77%). Les prélèvements en eaux de surface sont moindres que ceux des industriels et ne concernent qu'une vingtaine de collectivités.

Débits

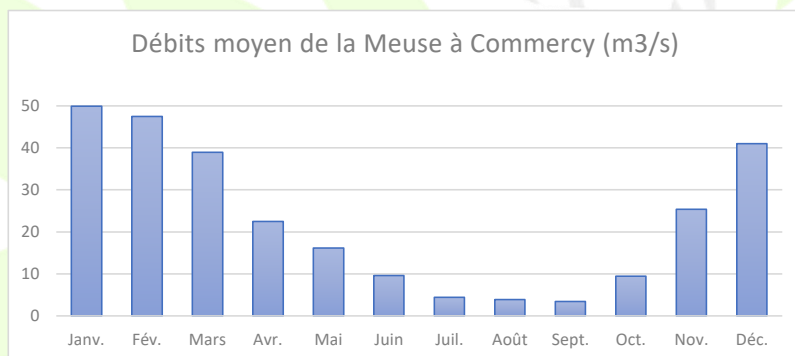


Figure 31: Débit moyen de La Meuse à Commercy calculé sur 25 ans. Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – hydro.eaufrance.fr

Le prélèvement d'eau dans la Meuse pour le refroidissement des centrales nucléaires hors de la communauté de communes peut présenter des problèmes. En effet, de Juin à Octobre, le débit de la Meuse est de 5 à 10 fois plus faible qu'en hiver.

La qualité de l'eau :

➤ L'eau potable :

En 2004, 127 millions de m³ d'eau potable ont été facturés et livrés aux lorrains, soit 54 m³ par habitant. Plusieurs collectivités distribuent de manière chronique ou épisodique une eau non conforme aux normes européennes. C'est la pollution bactériologique qui est la principale cause de non-conformité de l'eau distribuée. Cette situation est particulièrement sensible dans la Meuse. L'eau du robinet fait l'objet d'une surveillance régulière, notamment dans le cadre du contrôle sanitaire effectué par les Agences Régionales de Santé (ARS).

➤ Les polluants :

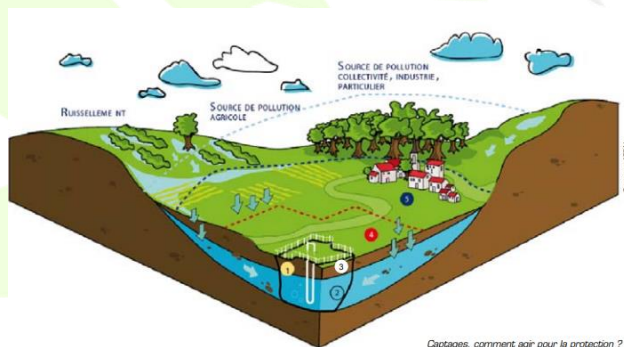
A noter : cette partie n'est pas propre à la Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs mais à la totalité du bassin Rhin-Meuse.

La pollution peut compromettre la qualité de l'eau potable, s'accumuler dans les êtres vivants et par voie de conséquence, nous intoxiquer lorsque nous les consommons. Elle peut aussi perturber complètement les écosystèmes aquatiques et les empêcher de nous rendre gratuitement de multiples services (lieux touristiques, lieux de détente et de loisirs, épurateurs d'eau, réservoir de biodiversité).⁷

Trois types de pollutions sont spécifiques au Grand Est :

- La pollution en chlorures (exploitations de sel en Lorraine et de potasse en Alsace). Elle a nécessité en Lorraine la mise en place d'un Schéma directeur d'alimentation en eau potable pour Metz, Nancy et Thionville. En Alsace, cette pollution fait l'objet d'une surveillance par le BRGM ;
- La pollution en sulfates des eaux des réservoirs miniers du bassin ferrifère (ressource d'environ 500 millions de m³, accessible et qui se renouvelle). Le BRGM surveille et modélise l'évolution des teneurs en sulfates ;
- Les pollutions liées à la première guerre mondiale. Des études récentes ont mis en évidence des pollutions (perchlorates, arsenic...) le long de la ligne de front et près de sites de destruction d'obus.

L'aire d'alimentation de captage constitue une échelle d'action efficace pour lutter contre les pollutions diffuses. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse et les services de l'état sensibilisent et accompagnent les collectivités à l'instauration d'un plan de prévention d'ici 2012 sur les captages prioritaires.



Captages, comment agir pour la protection ?

1 Le captage d'eau potable

2 La nappe d'eau souterraine captée

3 Le périmètre de protection immédiate.
Il a pour objectif d'éliminer tout risque de contamination directe de l'eau captée. Il est acquis par le propriétaire du captage et doit être clôturé. Toute activité y est interdite.

4 Le périmètre de protection rapprochée.
Il a pour but de protéger le captage vis-à-vis des migrations de substances polluantes. Les activités, installations ou travaux pouvant nuire à la qualité des eaux y sont réglementés, voire interdits.

5 Le périmètre de protection éloignée.
Périmètre non obligatoire mais sur lequel les installations, travaux et activités peuvent être réglementés.

6 L'aire d'alimentation de captage.
C'est la surface du sol alimentant toute la partie de la nappe ou de la rivière sollicitée par le captage. C'est sur ce territoire que des plans d'actions pour lutter contre les pollutions diffuses sont engagés et pouvant être officialisés par arrêté préfectoral.

⁷ L'Agence de l'eau Rhin-Meuse / Eau et pollution – eau-rhin-meuse.fr

➤ Les polluants d'origine domestique :

En 2011, 800 stations d'épuration des eaux usées domestiques existent sur le territoire du bassin, permettant de traiter l'équivalent de la pollution produite par environ 6,5 millions d'habitants, et chaque jour 1 100 000 m³ d'eaux usées sont collectés et traités dans les ouvrages d'épuration des collectivités.

La Communauté de Communes ne détient pas de centre d'épuration des eaux usées.

➤ Les polluants d'origine agricole :

- Le nitrate :

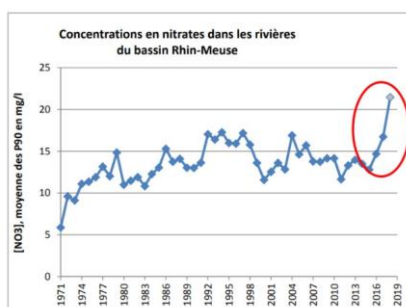


Figure 33 : Rejets annuels des stations d'épuration urbaines du bassin Rhin-Meuse.

Evolution de la qualité de l'eau des rivières du bassin Rhin-Meuse de 1986 à 2018 (volet macropolluants)

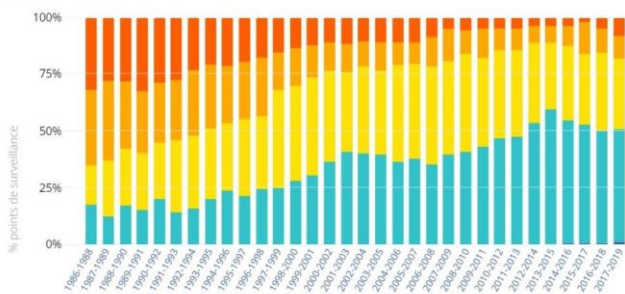


Figure 32 : Rendements de dépollution des stations urbaines dans le bassin Rhin-Meuse - Source : AERM 2013

La pollution par les nitrates est due à la différence entre les apports en nitrates sous forme d'engrais et de matières organiques, et ce qui est réellement consommé par les plantes. Il s'agit d'un problème complexe, car les surplus d'azote (excédents) sont entraînés en partie dans l'eau sous forme de nitrates et en partie stockés temporairement par le sol, jusqu'à ce que ce dernier libère à nouveau les nitrates. C'est une sorte de processus de pollution qui agit à retardement.

- Les pesticides

Malgré une utilisation limitée (moins de 10% du tonnage de pesticides sont utilisés par les utilisateurs non agricoles), les pesticides, en milieu urbain, ne sont pas anodins ni du point de vue sanitaire, ni du point de vue de la qualité des eaux car utilisés sur des surfaces à risque souvent imperméables.

➤ Les substances dangereuses :

La réduction des émissions des pollutions d'origine industrielle dites « classiques » (azote, phosphore, pollution organique, matières en suspension) n'est plus un enjeu majeur du bassin Rhin-Meuse. L'atteinte du bon état des eaux passe prioritairement par la réduction, voire la suppression, des apports de substances toxiques pouvant porter atteinte à l'environnement ou à la santé, notamment issues des activités industrielles ou artisanales.

Les substances dangereuses déversées au réseau public d'assainissement peuvent émaner de plusieurs sources (rejets d'industries raccordées et d'établissements spécifiques (hôpitaux, maison de retraite, ...), rejets de l'artisanat, rejets domestiques, rejets urbains par temps de pluie...).

Les petites entreprises émettent souvent des pollutions aqueuses ou solides (déchets) en petite quantité et de manière dispersée. Rejetés aux égouts ou mélangés aux ordures ménagères, ils contribuent à la pollution des eaux.

Les actions mises en place :

A l'échelle nationale et pour répondre aux enjeux fixés par la DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), le nouveau plan micropolluants 2016-2021 a vocation à intégrer toutes les molécules susceptibles de polluer les ressources en eau. Ce nouveau plan est dédié à la protection des eaux de surface continentales, littorales et souterraines.

L'Agence de l'eau propose des interventions auprès de ces acteurs économiques en vue de les inciter à avoir des activités respectueuses de l'environnement et d'aider les entreprises à s'adapter aux enjeux de l'eau. Les pollutions toxiques d'origine industrielle et artisanale peuvent être ponctuelles ou diffuses.

➤ Les eaux souterraines de la Meuse :

L'amélioration ou le maintien de la qualité des eaux des réservoirs souterrains est un enjeu majeur à long terme. Les contaminations des réservoirs générés par les anciennes activités industrielles (polluants organiques, solvants, métaux) restent ponctuelles, mais ceux induits par la pollution diffuse d'origine agricole sont d'envergure. L'Agence de l'Eau estime que 2 % de la ressource en eau souterraine de la totalité du bassin de la Meuse peut être considérée comme perdue et 10 % comme gravement menacée par les pollutions. Un rapport technique du réseau national de bassin des eaux souterraines constate que les pesticides sont la première cause de dégradation anthropique de la ressource en eau, avant les nitrates.

Eléments polluants :

- Les teneurs pour l'atrazine et son produit de dégradation, la déséthylatrazine, dépassent encore parfois le seuil AEP dans les eaux souterraines malgré l'interdiction de l'utilisation de l'atrazine depuis septembre 2003.
- Le niveau de pollution par les nitrates est évalué en fonction notamment d'une valeur de concentration repère égale à 50mg/l qui correspond à la limite de potabilité de l'eau. Pour ce paramètre, les eaux souterraines de Meuse sont moyennement polluées. Sur l'ensemble du réseau départemental, 57% des points de mesure ont une teneur moyenne inférieure à 25mg/l, 31% une teneur moyenne située entre 25 et 40mg/l, 6% une teneur moyenne située entre 40 et 50mg/l et 6% une teneur supérieure à 50mg/l. Dans la zone vulnérable, un quart des points de mesure présentent une concentration supérieure à 40 mg/l.
- Les produits phytosanitaires sont présents dans les eaux souterraines de la Meuse. Ils proviennent des pesticides utilisés pour l'agriculture.

➤ Les eaux superficielles de la Meuse :

Les principaux paramètres mesurés pour le suivi de la qualité des eaux superficielles sont les nitrates, les pesticides, les matières organiques et oxydables, les matières phosphorées et les phytoplanctons. Les trois derniers paramètres renseignent sur la qualité du cours d'eau en tant que milieu de vie en évaluant notamment les quantités d'oxygènes disponibles pour la faune et la flore aquatique.

Au cours de la dernière campagne de mesure pour la surveillance des nitrates réalisée en 2004-2005, le réseau officiel de suivi de la qualité de l'eau compte 23 points en Meuse, dont 11 en zone vulnérable. Parmi ces 11 points, aucune teneur moyenne en nitrates ne dépasse 25 mg/l, ce qui indique une qualité assez satisfaisante des cours d'eau pour le paramètre nitrates (les valeurs mesurées sont comprises entre 5 et 20 mg/l).⁷

Les principaux produits phytosanitaires détectés dans les eaux superficielles sont le glyphosate et l'atrazine, ainsi que leurs produits de dégradation, respectivement AMPA et déséthylatrazine. En revanche, les points de mesure qui présentent pour ces substances, un dépassement de seuil de potabilité, sont peu nombreux en Meuse.

Concernant les autres paramètres, les valeurs sont généralement moyennes à bonnes sur le département.

➤ Les actions mises en place pour tout le bassin de la Meuse :

La directive "nitrates" (91/676/CEE) du 12 décembre 1991 concerne la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles. Elle vise à limiter la teneur en nitrate des eaux brutes superficielles et souterraines destinées à la consommation humaine, et de réduire le développement de zones soumises à l'eutrophisation. Elle prévoit :

- la désignation de "zones vulnérables", parties de territoires alimentant des masses d'eau dépassant ou risquant de dépasser le seuil de 50 mg/l en nitrate, ainsi que celles présentant des tendances à l'eutrophisation,
- la rédaction d'un code de bonnes pratiques agricoles,
- la mise en place de programmes d'actions sur chacune des zones vulnérables désignées,
- la réalisation d'un programme de surveillance.

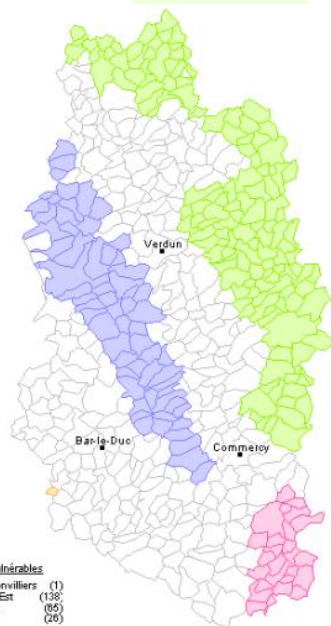


Figure 34: Cartographie des zones vulnérables traversées par la Meuse.

La communauté de commune Commercy-Void-Vaucouleurs ne comporte pas de zone dite « vulnérable ». Cependant, le niveau de nitrate doit être surveillé car la Meuse traverse de nombreux territoires qui la contaminent et transportent les polluants sur son long trajet.

➤ Les risques d'inondation :

Le territoire est exposé au risque d'inondations sur le bassin de la Meuse. La vallée y est essentiellement rurale. Le territoire comporte 26 villes possédant un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

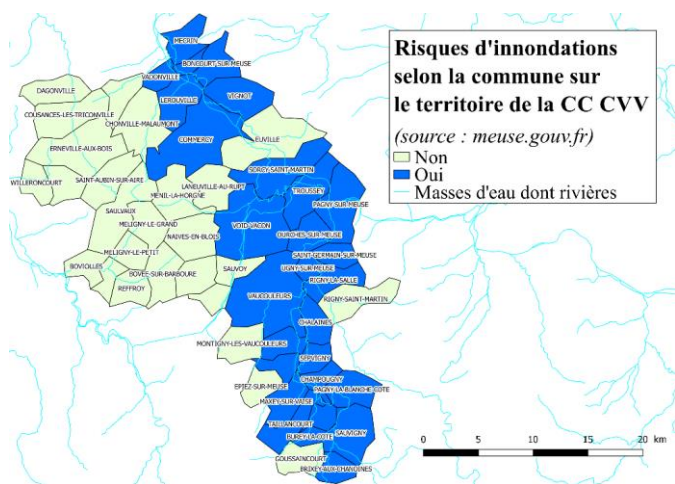


Figure 35: Communes possédant un PPRI sur le territoire

Chaque commune dispose d'un zonage destiné à orienter l'urbanisme et prévenir les risques.

Exemple pour Commercy⁸ :

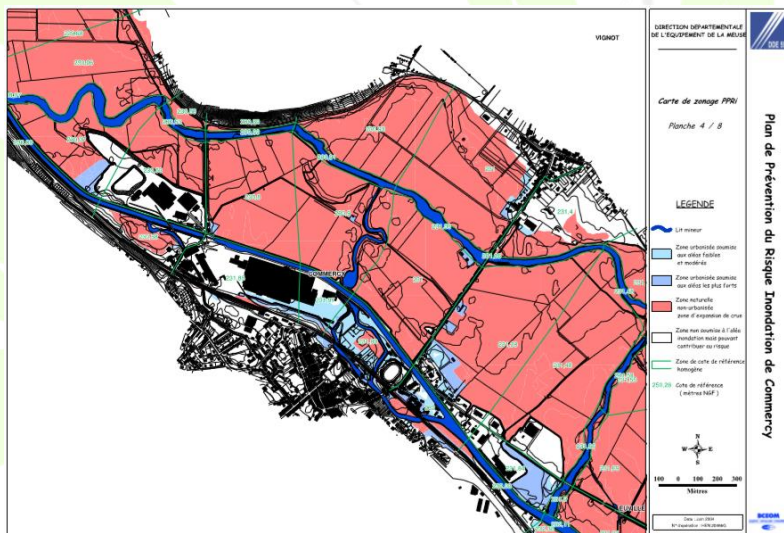


Figure 40 : Plan de prévention des risques naturels d'inondations sur la commune de Commercy.

⁸ Plan de prévention des risques naturels – meuse.gouv.fr

Voici un tableau récapitulant les objectifs d'état des masses d'eau souterraines du district du Rhin pour le cycle 3.

Figure 40 : Tableau général des objectifs d'état des masses d'eau souterraine du district du Rhin pour le cycle 3 (2022-2027)

Référentiel de la masse d'eau (Cycle 3)			Objectif d'état quantitatif (Cycle 3)			Objectif d'état chimique (Cycle 3)				Échéance globale d'atteinte du bon état chimique de la Masse d'eau
Code du nouveau référentiel	Nom masse d'eau souterraine du nouveau référentiel	Catégorie de la masse d'eau	Objectif d'état	Échéance d'atteinte de l'objectif	Motifs en cas de recours aux dérogations	Objectif d'état	Échéance définie pour atteindre l'objectif d'état chimique	Motifs en cas de recours aux dérogations	Paramètres motivant report de délai	
FRCG101	Nappe d'Alsace, Pliocène de Haguenau et Oligocène	Alluvial	Bon état	2015		Bon état	2021	Conditions naturelles et faisabilité technique	Chlorures	2027
						Bon état	2027	Faisabilité technique	Nitrates	
						Bon état	2027	Faisabilité technique (pour les molécules interdites après 2015) et conditions naturelles	Phytosanitaires interdits	
						Bon état	2027	Conditions naturelles et faisabilité technique	Phytosanitaires autorisés	
FRCG102	Sundgau et Jura alsacien	Dominante sédimentaire Entièrement libre Avec présence de karstification	Bon état	2015		Bon état	2021	Conditions naturelles	Nitrates	2027
						Bon état	2027	Faisabilité technique (pour les molécules interdites après 2015) et conditions naturelles	Phytosanitaires interdits	
						Bon état	2027	Conditions naturelles et faisabilité technique	Phytosanitaires autorisés	
FRCG103	Socle du massif vosgien	Socle	Bon état	2015		Bon état	2015			2015
FRCG104	Grès du Trias inférieur au sud de la faille de Vitail	Dominante sédimentaire Majoritairement captif	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	2015			2015
FRCG105	Grès du Trias inférieur au nord de la faille de Vitail	Dominante sédimentaire Majoritairement captif	Bon état	2015		Bon état	2015			2015
FRCG106	Calcaires et argiles du Muschelkalk	Dominante sédimentaire Majoritairement libre Avec présence de karstification	Bon état	2015		Bon état	2021	Conditions naturelles	Nitrates ; Phytosanitaires	2021

SDAGE « Rhin » et « Meuse » - 2022-2027

Référentiel de la masse d'eau (Cycle 3)			Objectif d'état quantitatif (Cycle 3)			Objectif d'état chimique (Cycle 3)				Échéance globale d'atteinte du bon état chimique de la Meuse d'eau
Code du nouveau référentiel	Nom masse d'eau souterraine du nouveau référentiel	Catégorie de la masse d'eau	Objectif d'état	Échéance d'atteinte de l'objectif	Motifs en cas de recours aux dérogations	Objectif d'état	Échéance définie pour atteindre l'objectif d'état chimique	Motifs en cas de recours aux dérogations	Paramètres motivant report de délai	
FRCG108	Domaine du Uls et du Keuper du plateau lorrain versant Rhin	Imperméable localement aquifère	Bon état	2015		Bon état	2027	Faisabilité technique	Nitrates	2039
						Bon état	2039	Conditions naturelles et faisabilité technique	Phytosanitaires autorisés	
						Bon état	2039	Faisabilité technique (pour les molécules interdites après 2015) et conditions naturelles	Phytosanitaires interdits	
FRCG110	Calcaires du Dogger des côtes de Moselle versant Rhin	Dominante sédimentaire Majoritairement libre Avec présence de karstification	Bon état	2015		Bon état	2039	Conditions naturelles et faisabilité technique	Phytosanitaires autorisés	2039
						Bon état	2039	Conditions naturelles	Phytosanitaires interdits	
FRCG114	Alluvions de la Meurthe, de la Moselle et de leurs affluents	Alluvial	Bon état	2015		Bon état	2039	Conditions naturelles et faisabilité technique	Phytosanitaires autorisés	2039
						Bon état	2027	Coûts disproportionnés, faisabilité technique et conditions naturelles	Chlorures	
FRCG116	Réservoir main de bassin ferrifère lorrain de Briey-Longwy	Dominante sédimentaire Entièrement libre	Bon état	2015		Bon état	2027	Faisabilité technique et conditions naturelles	Sulfates et paramètres associés	2027
FRCG117	Champ de fractures alsacien de Saverne	Dominante sédimentaire libre et captif	Bon état	2015		Bon état	2039	Conditions naturelles et faisabilité technique	Phytosanitaires autorisés	2039
							2039	Faisabilité technique (pour les molécules interdites après 2015) et conditions naturelles	Phytosanitaires interdits	
FRCG118	Grès du Trias inférieur du bassin houiller lorrain	Dominante sédimentaire Majoritairement libre	Bon état	2015		Bon état	2015			2015

4.4.8 Natura 2000

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

En Europe, le réseau représente 27 522 sites et couvre 18 % des terres et 6 % de la zone économique exclusive. Au 1er mars 2017, la France compte 1 766 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % de la zone économique exclusive métropolitaine.

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tienne compte des préoccupations économiques et sociales :

- Les activités humaines et les projets d'infrastructure sont possibles en site Natura 2000. Pour éviter les activités préjudiciables à la biodiversité, les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doivent être soumis à évaluation préalable ;
- Au quotidien, la gestion des sites Natura 2000 relève d'une démarche participative des acteurs du territoire. Un comité de pilotage définit pour chaque site des objectifs de conservation et des mesures de gestion qui sont ensuite mis en œuvre sous forme de chartes et des contrats co-financés par l'Union européenne.

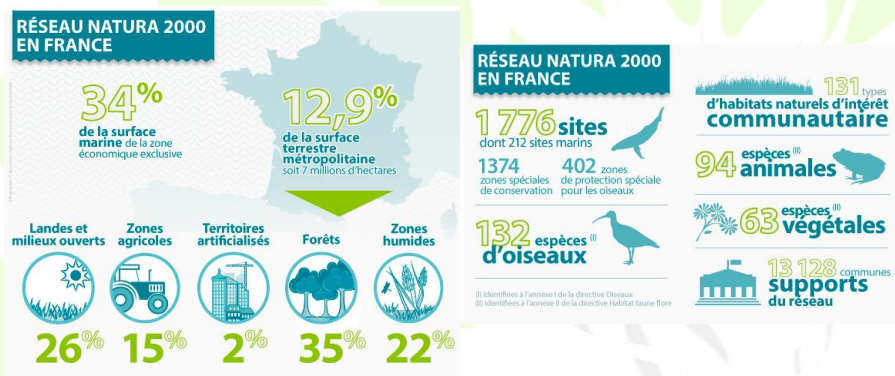


Figure 361: Illustration des chiffres clés. Sources : commission européenne - baromètre Natura 2000 (déc. 2016).

Les contrats Natura 2000 sont co-financés par des fonds européens et les crédits de l'Etat (MTES⁹), ils permettent de réaliser des mesures variées et à but non productif sur tous les types de milieux en lien avec les acteurs des territoires. Les contrats sont souscrits pour 5 ans durant lesquels le contractant devra suivre le cahier des charges fixé.

La Charte Natura 2000, établie pour chaque site, contient des engagements de gestion courante et durable des territoires et espaces et renvoie à des pratiques sportives ou des loisirs respectueux des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Elle permet à chaque usager, élu ou propriétaire de s'engager, sur la base du volontariat, dans la conservation du patrimoine naturel de sa région en adhérant aux objectifs de préservation du site et en favorisant les bonnes pratiques écologiques.

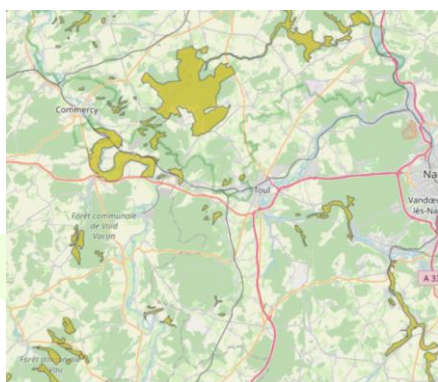
⁹ Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Il existe différents types d'engagements :

- Généraux (pour l'ensemble du site)
- Par type de milieu (permettant, en contrepartie de l'engagement du signataire, une exonération de la Taxe foncière sur le non-bâti (TFNB), voir code des impôts) ;
- Par type d'activité (permettant, en contrepartie de l'engagement du signataire, d'être dispensé d'évaluations d'incidences).

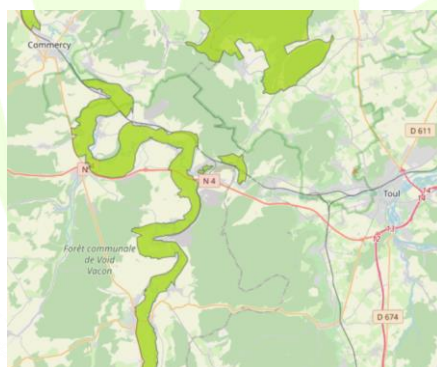
La Communauté de Communes comporte 6 zones classées Natura 2000. Le tableau suivant détaille ces zones.

Ces zones Natura 2000 sont diverses et variées. Ces zones sont des milieux à préserver pour la qualité de leur faune et de leur flore (particulièrement les prairies).



■ Site d'importance communautaire (SIC)

Figure 382 : cartes des zones NATURA 2000 (directive habitats), Source : DREAL



■ Zone de protection spéciale (ZPS)

Figure 373 : Sites NATURA, source : DREAL.

Espace Natura 2000	Type	Superficie (ha)	Communes concernées	Faire attention	Animaux	Qualité et importance	Vulnérabilité
Forêts de la vallée de la Méholle	85% de forêt caducifoliées	387	Sauvoy Vaucouleurs Villeroy-sur-Méholle	Les milieux semi-ouverts Orchidées		Complexe de milieux forestiers (hêtraies de fonds de vallon froid, fragments de forêt alluviale) associés à des milieux plus secs (pelouses à orchidées).	Les milieux semi-ouverts (prairies, pelouses) peu représentés sur le site ont tendance à disparaître. Problème du maintien des pratiques actuelles. La gestion des milieux forestiers sensibles reste à préciser, mais il existe déjà un aménagement pilote en forêt communale de Vaucouleurs dont les mesures seront reconduites sur les deux autres forêts.
Hauts de Meuse	78% Forêts caducifoliées	846	Euville Mécrin Sorcy-Saint-Martin Troussey Vignot	Orchidées sur pelouse sèches	Triturus cristatus Chauves-souris (Petit rhinolophe, ...)	Site éclaté de pelouses à orchidées, de milieux forestiers (hêtraies sur calcaire et forêts de ravins typiques) côtoyant des zones de prairies humides parsemées de mares. A noter la présence de Triturus cristatus. Des carrières, des sapes creusées dans le calcaire et d'anciens ouvrages militaires abritent cinq espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II. Des combles d'églises sont également utilisés en été par les colonies de mise bas du Petit rhinolophe.	Les pelouses sont menacées par le déclin de l'élevage alors que les prairies et les mares risquent de disparaître suite à l'intensification agricole. Peu de menaces réelles sur les milieux forestiers sensibles à condition de parvenir à une gestion "douce" et réfléchie entre les différents partenaires y compris les forestiers privés.
Vallée de la Meuse (secteur Sorcy Saint-Martin)	70% Prairies	1911	Euville Pagny-sur-Meuse Sorcy-Saint-Martin Troussey Void-Vacon	Inula britannica Gratiola officinalis Teucrium scordium.		Complexe humide de la vallée de la Meuse avec des prairies inondables et des marais jouxtant des milieux secs sur les coteaux en rive droite (pelouses calcicoles à orchidées). Notons parmi les espèces rares présentes Inula britannica, Gratiola officinalis et Teucrium scordium.	Problème du maintien et de la gestion extensive des milieux prairiaux. Menaces éventuelles liées à la protection des berges de la rivière.

Marais de Pagny-sur-Meuse	37% Marais 34% Terres arables 19% Prairies	169	Pagny-sur-Meuse		Pie-grèche écorcheur, Locustelle tachetée, Rousserolle verderolle, Chevalier sylvain Busard des roseaux Faucon émerillon Pipit farlouse Milan noi Phragmite des joncs	En période de reproduction, la Pie-grèche écorcheur* est fréquemment présente. Le site accueille également plusieurs espèces paludicoles comme la Locustelle tachetée, la Rousserolle verderolle et le Phragmite des joncs. Le Milan noir* a niché en 1995 et quelques individus fréquentent toujours le site. Enfin, l'espèce la plus répandu est le Pipit farlouse. Le site est également visité en période de migration par le Milan noir* (plusieurs centaines d'individus aux deux passages migratoires), le Busard des roseaux* (qui y a niché), le Chevalier sylvain* ou plus rarement le Faucon émerillon*. À noter également la proximité avec la décharge de Pagny-sur-Meuse (hors site) qui est régulièrement visitée par de nombreuses espèces, dont le Milan Noir en période de migration.	L'exploitation du Centre d'Enfouissement Technique (CET) par la société France Déchets a entraîné une nette augmentation du nombre de corvidés mais aussi du Milan noir autour du site.
Pelouse, Froêt et Fort de Pagny-la-Blanche-Côte	50% Forêts caducifoliées 17% Pelouses sèches 13% Forêt artificielle en monoculture	141	Champouigny Maxey-sur-vaise Montbras Pagny-la-blanche-côte	Grand murin Chiroptères Seslérie Genêt poilu	Grands Murins Chiroptères	L'abattage des anciennes pinèdes (pins isolés et des émis) a permis de retrouver des cortèges pelousaires à typicité intéressante même dans des zones de sécheresse extrêmes. Les pinèdes ont été transformées en pelouses ourléfiées à Seslérie et Genêt poilu, également présent sur les côtes/pentes ce qui permet de diminuer l'érosion, soit le risque d'éboulement. Il faut continuer à contrôler les pins et leurs semis. Les combles d'église et les anciens ouvrages militaires et tunnel désaffectés ont permis d'accueillir des	Envahissement des pelouses et des éboulis par les ligneux suite à l'abandon de l'élevage. Rénovation des bâtiments et des ouvrages militaires occupés par les chiroptères.

						Grands Murins et plusieurs espèces de Chiroptères.	
Vallée de la Meuse	82% Prairies	13562	30 communes ¹		Avifaune Rôle des genêts Grand échassiers Anatidés Rapaces	Complexe humide de la vallée de la Meuse, sensible devenu rare, composé du cours d'eau et ses annexes, de prairies inondables, de ma1rais, de forêts alluviales et de milieux secs type pelouses calcaires sur certains côteaux. Les prairies constituent de vastes territoires de chasse et d'alimentation pour certains oiseaux (rapaces, grands échassiers, anamidés...) et sont propices à la nidification de l'avifaune, notamment du rôle des genêts. L'agriculture locale structure en grande partie ce paysage, avec 83% de la surface totale du site Natura 2000 occupé actuellement par de la Surface Agricole Utile (SAU).	Les menaces pèsent principalement sur le maintien des surfaces en herbes et des éléments fixes du paysage (haies, arbustes...) et la gestion extensive des prairies. Certains projets de création de digues, dans le but de protéger les agglomérations des crues, pourraient avoir un impact sur le fonctionnement des milieux naturels sensibles à l'effet d'inondation et sur certaines pratiques agricoles modifiées en conséquence.

Faune, flore et espaces protégés

Territoire rural, la Communauté de communes Commercy Void Vaucouleurs est marquée par des espaces naturels de qualité. Les espaces prioritaires sont en particulier suivis dans le cadre du réseau Natura2000 (voir la partie dédiée) mais d'autres espaces à enjeux couvrent le territoire. La préservation de cette biodiversité « ordinaire » fait partie des objectifs transversaux du PCAET et l'identification d'éventuels points de friction un point central de la méthodologie.

Les espaces boisés :

Réservoirs de biodiversité, les forêts sont également des lieux propices aux activités humaines, de loisir et de production. Le territoire compte des forêts domaniales (forêt appartenant à l'État dont la gestion est assurée par l'Office national des forêts (ONF)) et des forêts privées et publiques.

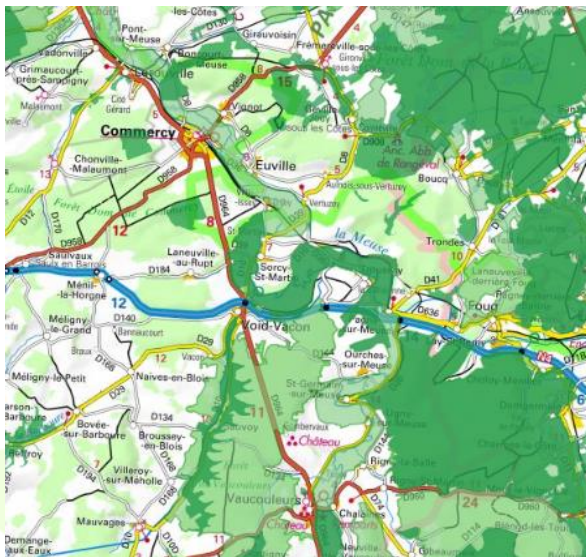
- Forêts domaniales
- Forêts non domaniales



Espaces naturels protégés :

Traversé par la Meuse, le territoire bénéficie d'espaces naturels qui bordent son lit. La ripisylve est un enjeu majeur de la trame verte (cf ci-après). Le voisinage du Parc Naturel Régional est aussi un marqueur de la présence d'une nature à préserver. A noter que Commercy est ville porte du PNR et que quatre communes sont adhérentes : Mécrin, Euville, Pont-sur-Meuse et Boncourt-sur-Meuse.

➤ Carte des ZNIEFF



- Réserve naturelle régionale
- ZNIEFF type II, première génération
- ZNIEFF type II, deuxième génération
- ZNIEFF type I, première génération
- ZNIEFF type I, deuxième génération

Figure 405 : Carte des zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). (source – geoportail)

➤ Zones Natura 2000 et Périmètre PNR :



- Site d'importance communautaire (SIC)

Figure 42 : cartes des zones NATURA 2000 (directive habitats) (source – geoportail)



- Parc naturel régional

Figure 417 : Cartes des parcs naturels régionaux (source – geoportail).

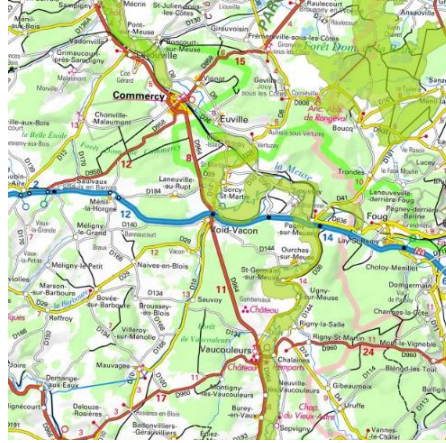
➤ Espaces spécifiques de protection de l'avifaune :

Les oiseaux font l'objet de surveillances particulières pour certaines associations locales, en particulier dans le cadre des migrations saisonnières.



Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Figure 44 : carte des zones d'importances pour la conservation des oiseaux (source – geoportail).



Zone de protection spéciale (ZPS)

Figure 439 : Sites NATURA 2000 (directive oiseaux) (source – geoportail)

Une étude sur la migration d'oiseaux a été réalisée proche de la communauté de communes, à la Butte de Montsec (liste des espèces observées ci-dessous). La Meuse est aussi considérée comme un axe majeur de migration des grues.

Autres espèces	Total	Effectif journalier
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	36	5 migrateurs
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	4	1 migrateur
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	2	1 migrateur
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	30	5 migrateurs
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	5	1 migrateur
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	17	4 migrateurs
Bondrée_Buse (<i>Pernis apivorus / Buteo buteo</i>)	29	27 migrateurs
Pigeon indéterminé (<i>Columba sp.</i>)	11	1 migrateur
Pigeon biset (origine naturelle) (<i>Columba livia...</i>)	1	1 migrateur + 3 locaux
Pigeon colombin (<i>Columba oenas</i>)	89	18 migrateurs
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	48	13 migrateurs
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	4	1 migrateur
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	459	21 migrateurs
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	553	21 migrateurs
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	7	3 migrateurs
Pipit des arbres (<i>Anthus trivialis</i>)	403	212 migrateurs
Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>)	177	57 migrateurs + 2 rétromigrateurs
Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>)	4	4 migrateurs
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	10	2 migrateurs
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	26	1 migrateur
Pouillot indéterminé (<i>Phylloscopus sp.</i>)	1	1 migrateur
Corvidé indéterminé (<i>Corvidae sp.</i>)	72	66 migrateurs
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)	13	7 migrateurs
Étourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	3010	236 migrateurs
Passereau indéterminé (<i>Passeriformes sp.</i>)	122	18 migrateurs
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	48	13 migrateurs
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	30	3 migrateurs + 12 locaux possibles
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	88	29 migrateurs

Figure 50 : Espèces locales et en migrations.

Les espaces importants pour la conservation des oiseaux doivent être pris en compte dans l'établissement du plan d'action. Par exemple, si l'installation d'un parc éolien est envisagée, il faudra prendre en compte ces zones.

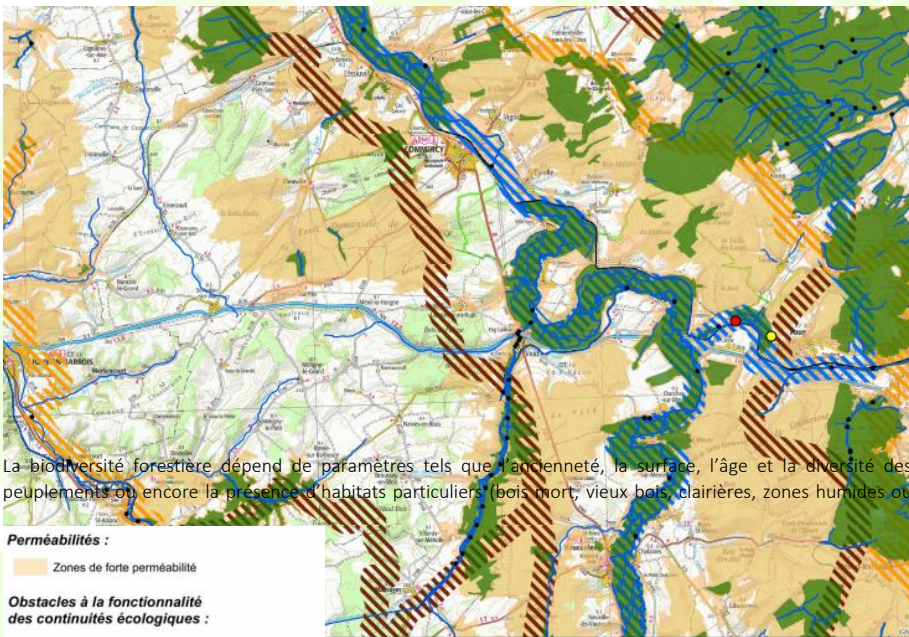
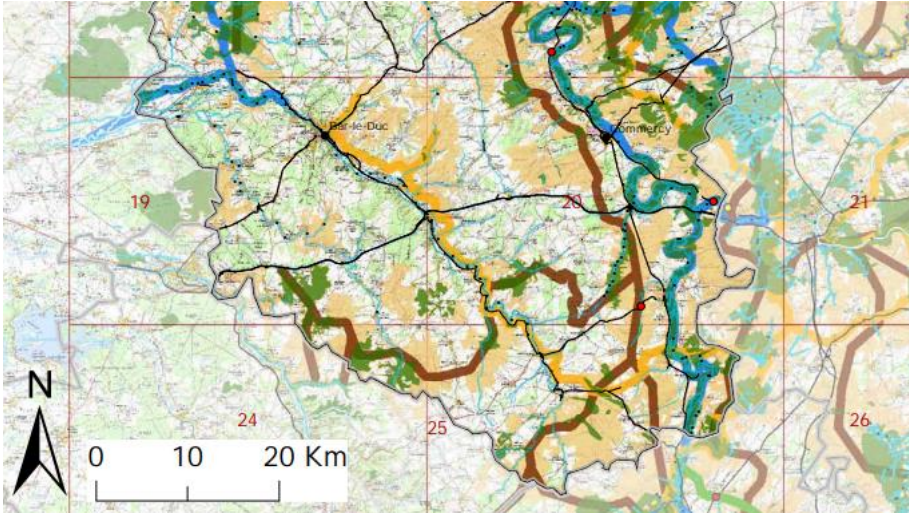
A noter que l'Association LOANE dispose et élabore des cartes de sensibilité liées à deux espèces sensibles à l'impact éolien. Il s'agit du Milan royal et de la Cigogne noire. L'Association a réalisé un travail de sensibilité qui a été intégré récemment au PLUi de la CC du pays de Colombey et du sud tolois.

La Trame Verte et Bleue :

La Trame Verte et Bleue (TVB) a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en anticipant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état de milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles en milieu urbain.

Un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SCRE) a été réalisé par le Région Lorraine pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Ce document a pour objectif principal la préservation et la remise en état des continuités écologiques. Il doit être prise en compte par les communes en Lorraine.

La Trame Verte et Bleue possède une documentation sur différentes espèces vivantes : déplacements, habitat, répartition, ...



La biodiversité forestière dépend de paramètres tels que l'ancienneté, la surface, l'âge et la diversité des peuplements (ou encore la présence d'habitats particuliers (bois mort, vieux bois, clairières, zones humides ou

- Perméabilités :**
- Zones de forte perméabilité
- Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques :**
- Infrastructures linéaires impactantes (routes, chemins de fer et canaux)
 - Discontinuités avec restauration possible :
 - Via cours d'eau
 - Via petites routes ou chemins
 - Recensement des obstacles à l'écoulement : barrages, grilles ou seuils en rivière du ROE (complété par la Fédération de Pêche des Vosges)
- Périmètres et limites :**
- Limite régionale
 - Zone tampon - 10 Km

- Légende des dalles :**
- Éléments de la TVB :**
- Réservoirs de biodiversité :
- Réservoirs corridors
 - Réservoirs de biodiversité surfaciques
- Corridors écologiques* :
- Milieux herbacés thermophiles
 - Milieux alluviaux et humides
 - Autres milieux herbacés
 - Milieux forestiers

Figure 451 : Cartographie des éléments de la trame verte et bleue, focus sur la Communauté de Communes (source - trameverteetbleue).

lisières). La région est richement irriguée par des cours d'eau. La part des rivières en bon/très bon état écologique est assez faible sauf pour certains cours d'eau. De nombreux obstacles (barrages, seuils en rivière, etc.) sont recensés. Des ensembles fonctionnels de milieux humides et alluviaux subsistent sur le territoire. Les tourbières, étang, marais, mares abritent une biodiversité particulièrement riche. Un inventaire des mares existantes sur le territoire a été réalisé par l'association LOANA pour qu'il puisse par la suite être pris en compte dans le futur règlement du PLUI.

Les êtres vivants ont besoin de se déplacer sur des distances plus ou moins longues pour couvrir leurs besoins vitaux : alimentation, repos, reproduction, etc. Les déplacements liés à une étape du cycle de la vie, se font à partir de milieux qui leur sont favorables. Or, la consommation d'espace naturel, associée à la banalisation des milieux, fragmente et isole les habitats de la faune et de la flore. Les populations de ces espèces diminuent, leur répartition change et des déséquilibres apparaissent.



4.5 Les priorités retenues par le PCAET

Le plan d'actions se compose des huit axes stratégiques suivants :

- Aménager durablement le territoire,
- Promouvoir une mobilité moins carbonée,
- Construire des filières économiques de transition,
- Investir dans les énergies renouvelables et inciter les porteurs de projets (publics et privés),
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique,
- Améliorer la qualité de l'air,
- Accompagner les projets communaux,
- Renforcer l'exemplarité de la collectivité,

4.6 Les actions déclinant les priorités du PCAET

Ces huit orientations stratégiques se composent de plusieurs actions opérationnelles (entre deux et quatre), qui se composent elles-mêmes de plusieurs sous-actions opérationnelles. Ci-dessous l'arborescence complète :

- Aménager durablement le territoire,
 - Intégrer les enjeux énergie climat dans les outils de planification et les opérations d'aménagement,
 - Traduire dans le SCoT l'ambition de préservation de l'espace,
 - Accompagner la déclinaison du SCoT dans les PLU communaux,
 - Améliorer la performance environnementale des projets d'aménagement de la CC,
 - Appuyer le service Administration des Droits des Sols sur le conseil énergétique amont aux porteurs de projets,
 - Améliorer la qualité énergétique du parc de logements existants,
 - Aider à améliorer la performance énergétique du parc social,
 - Aider à améliorer la performance énergétique du parc privé,
 - Sensibiliser les propriétaires à la rénovation performante,
- Promouvoir une mobilité moins carbonée,
 - Développer les modes doux et sobres en carbone,
 - Encourager la mobilité électrique par la promotion du réseau d'infrastructures existant,
 - Développer l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail + usages de loisirs et touristiques,
 - Décarboner le mix énergétique des parcs de véhicules,
 - Limiter les déplacements et favoriser les alternatives à la voiture individuelle,
 - Faire évoluer les déplacements domicile-travail des salariés du territoire,
 - Développer le covoiturage,
 - Développer les solutions multimodales,
- Construire des filières économiques de transition,
 - Soutenir les filières économiques (vers des pratiques exemplaires),
 - TPE/PME/PMI/artisans : définir une stratégie partenariale d'accompagnement sur les enjeux de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre,
 - Diffuser les aides disponibles,
 - Promouvoir les actions d'économie circulaire sur le territoire,
 - Qualifier les flux de déchets professionnels et les pistes de travail de la collectivité pour la réutilisation,
 - Contribuer au développement de circuits de proximité,
 - Expérimenter des actions d'économie circulaire dans les chantiers publics,
- Investir dans les énergies renouvelables et inciter les porteurs de projets (publics et privés),
 - Encourager le développement de la filière biomasse,
 - Développer la filière biomasse,
 - Développer la filière méthanisation,
 - Promouvoir le déploiement du solaire (thermique et photovoltaïque),

- Inciter et accompagner les porteurs de projets à l'installation d'énergies solaires,
 - Développer les autres énergies renouvelables,
 - Qualifier le potentiel énergétique des nappes phréatiques (géothermie),
 - Vérifier avec les acteurs du territoire le potentiel de développement de solutions innovantes : hydrogène, récupération de chaleur fatale (eaux usées)...,
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique,
 - Maîtriser les consommations d'eau,
 - Sensibiliser/inciter les habitants,
 - Sensibiliser/inciter les acteurs économiques : agriculteurs, hôtellerie/restauration,
 - Améliorer le rendement de la production et la réduction des consommations,
 - Conforter la place de la nature en zone urbaine et en zone rurale,
 - Trame Verte et Bleue : accompagner les communes (outils de planification),
 - Accompagner la végétalisation et la création d'espaces de fraîcheur dans les bourgs,
 - Adapter le territoire aux phénomènes extrêmes,
 - Prévenir le risque d'inondation,
- Améliorer la qualité de l'air,
 - Réduire les émissions de polluants atmosphériques,
 - Inciter au renouvellement des appareils de chauffage au bois ancien / sensibiliser aux bonnes pratiques,
 - Lutter contre le brûlage de déchets verts,
 - Adapter les essences d'arbres plantées aux enjeux climatiques (résilientes au stress hydrique, peu émettrices de COV...),
 - Améliorer la qualité de l'air intérieur,
 - Etablissement Recevant du Public : améliorer le choix du mobilier, des produits phytos, les règles de ventilation...,
 - Améliorer la qualité de l'air intérieur,
- Accompagner les projets communaux,
 - Accompagner et sensibiliser les communes à la gestion de leur patrimoine communal (bâtiments, éclairage public...),
 - Aider à la réalisation de projets communs,
 - Relayer les sources de financement, faciliter leur accès,
- Renforcer l'exemplarité de la collectivité,
 - Promouvoir la responsabilité au sein de l'administration,
 - Dématérialiser et mettre en place une commande publique durable,
 - Encourager la mobilité durable,
 - Diffuser les bonnes pratiques,
 - Mettre en place des poubelles de tri publiques,
 - Maîtriser l'énergie (patrimoine intercommunal),
 - Mettre en place un plan de rénovation des bâtiments publics,
 - Maîtriser les surfaces chauffées,
 - Décarboner le mix énergétique des parcs de véhicules,
 - Encourager le soutien aux compétences communautaires vertueuses,
 - Travailler sur l'eau potable et l'assainissement,
 - Améliorer la restauration scolaire (consommation de viande, gaspillage alimentaire, approvisionnement local) : écoles, crèches...,
 - Impliquer les citoyens et acteurs du territoire.
 - Promouvoir la consommation des produits locaux,
 - Sensibiliser le milieu scolaire,
 - Responsabiliser les citoyens : inciter aux changements de comportement (logement, déplacements, achat...).

4.7 Intégration de l'environnement dans le plan d'actions

4.7.1 Analyse des incidences et des effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET

Dans un premier temps, pour chacune des quarante-neuf actions, nous avons évalué les effets positifs et négatifs de celle-ci sur neuf thématiques environnementales proposées dans l'état initial de l'environnement, c'est-à-dire :

- L'agriculture, la sylviculture et l'urbanisme,
- Le bruit,
- La pollution lumineuse,
- Les soins médicaux et l'hygiène,
- Le patrimoine architectural,
- Le relief, le sol et le sous-sol,
- L'eau,
- Les zones Natura 2000,
- La faune, la flore et les espaces protégés.

La thématique du climat n'a pas été traitée, car les actions ont par définition des effets positifs sur le climat. Dans les tableaux de croisement des actions et des thématiques environnementales, les effets positifs sont en vert et les effets négatifs sont en rouge. Certaines actions peuvent cumuler des effets négatifs et positifs.

4.7.2 Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser s'il y a lieu les conséquences dommageables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement

Dans un second temps, pour les actions pour lesquelles des effets négatifs ont été identifiés, nous avons proposé des mesures pour « éviter, réduire et compenser » (ERC), c'est-à-dire des mesures pour éviter les conséquences négatives, pour réduire celles qui n'ont pu être évitées, et enfin pour compenser celles qui n'ont pu être ni évitées, ni réduites.

Dans les tableaux de croisement, les mesures ERC sont en jaune.

4.7.3 Tableaux de croisement

4.7.3.1 L'AGRICULTURE, LA SYLVICULTURE ET L'URBANISME

	L'agriculture, la sylviculture et l'urbanisme		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Traduire dans le SCOT l'ambition de préservation de l'espace	Cette action a pour conséquences la densification des constructions et la protection des terres agricoles.	-	-
Accompagner la déclinaison du SCOT dans les PLU communaux	Cette action a pour conséquences la densification des constructions et la protection des terres agricoles.	-	-
Améliorer la performance environnementale des projets d'aménagement de la CC	L'optimisation des zones existantes permet de préserver les terres agricoles et valoriser des délaissés.	Des extensions de zones peuvent artificialiser des terres naturelles ou agricoles.	Veiller à éviter des zones naturelles et agricoles dans les aménagements de la CC.
Développer l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail + usages de loisirs et touristiques	-	Les voies vertes peuvent empiéter sur des zones agricoles.	Privilégier les aménagements sur les espaces déjà aménagés ou les emprises de voirie existantes.
Contribuer au développement de circuits de proximité	Les nouvelles pratiques de production et de consommation sont un soutien économique aux agriculteurs.	-	-
Développer la filière biomasse	Cette action est une opportunité pour dynamiser la filière bois du territoire. De plus, les coupes et éclaircies permettent d'améliorer les peuplements en forêt.	Cependant, si la gestion n'est pas durable, les forêts ne peuvent plus satisfaire leurs fonctions économiques, écologiques et sociales.	Inscrire la question d'une gestion durable et favoriser la biodiversité dans les espèces de bois développées.
Développer la méthanisation	La méthanisation permettrait aux agricultures de valoriser leurs déchets (chaleur et/ou électricité en autoconsommation et/ou à la vente). De plus, le digestat de la méthanisation, grâce à ses propriétés fertilisantes, peut être épandu sur les champs agricoles et réduire la consommation d'engrais chimiques.	-	-

	L'agriculture, la sylviculture et l'urbanisme		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Inciter et accompagner les porteurs de projets à l'installation d'énergies solaires	Possibilité d'améliorer la gestion des espaces forestiers	Incidences négatives possibles sur certaines ENR consommatrices de foncier	A déterminer dans la concertation locale
Trame Verte et Bleue : accompagner les communes (outils de planification)	Cette action favorise la préservation des espaces naturels et agricoles.	-	-
Prévenir le risque d'inondation	Cette action permet de limiter les risques d'inondations et donc de limiter les potentiels dommages aux stocks des agriculteurs, aux cultures...	-	-
Inciter au renouvellement des appareils de chauffage au bois ancien / sensibiliser aux bonnes pratiques	Cette action est une opportunité pour dynamiser la filière bois du territoire.	-	-
Améliorer la restauration scolaire (consommation de viande, gaspillage alimentaire, approvisionnement local) : écoles, crèches...	Les nouvelles pratiques de production et de consommation sont un soutien économique aux agriculteurs.	-	-
Travailler sur les espaces verts	Cette action favorise la préservation des espaces naturels et agricoles	-	-

	L'agriculture, la sylviculture et l'urbanisme		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Promouvoir la consommation des produits locaux	Cette action est positive pour les agriculteurs du territoire.	-	-



4.7.3.2 LE BRUIT

	Le bruit		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Aider à améliorer la performance énergétique du parc social	Les rénovations des logements (isolation et mise en place de menuiseries performantes notamment) diminuent les nuisances sonores.		
Aider à améliorer la performance climatique du parc privé			
Sensibiliser les propriétaires à la rénovation performante			
Encourager la mobilité électrique par la promotion du réseau d'infrastructures existant	Les voitures électriques sont moins bruyantes que les voitures thermiques.	-	-
Faire évoluer les déplacements domicile-travail des salariés du territoire	Ces actions vont diminuer le nombre de véhicules sur les routes et donc diminuer les nuisances sonores.	-	-
Développer le covoiturage		La création des infrastructures (parkings relais, aires de covoiturage...) peuvent occasionner des nuisances sonores (chantiers).	Communiquer sur les précautions appropriées pour limiter le bruit, sur les heures où il ne faut pas faire des travaux...
Développer les solutions multimodales			

	Le bruit		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Contribuer au développement de circuits de proximité	Cette action a pour conséquence de diminuer le nombre de véhicules sur les routes. Ce faisant, la pollution sonore devrait baisser.	-	-
Développer la méthanisation	-	Les méthaniseurs peuvent être des sources de bruit.	Communiquer sur la réglementation. En effet, les méthaniseurs étant classés dans les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), doivent suivre des règles au niveau du bruit.

4.7.3.3 LA POLLUTION LUMINEUSE

	La pollution lumineuse		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Améliorer la performance environnementale des projets d'aménagement de la CC	Les réaménagements de zones permettent d'améliorer l'éclairage en place.	-	-

4.7.3.4 LES SOINS MEDICAUX ET L'HYGIENE

	Les soins médicaux et l'hygiène		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Aider à améliorer la performance énergétique du parc social	Améliorer la performance énergétique du parc permet de lutter contre la précarité énergétique, d'augmenter le	La rénovation des systèmes de ventilation est essentielle lors des travaux. Lorsqu'elle est mal dimensionnée, elle peut poser de graves	Intégrer systématiquement un chapitre sur la ventilation dans les cahiers des charges des opérations de rénovation.

	Les soins médicaux et l'hygiène		
	Incidences positives niveau de vie, d'améliorer le confort et la santé des habitants.	Incidences négatives problèmes sur la qualité de l'air intérieur.	Mesures ERC
Aider à améliorer la performance climatique du parc privé			
Sensibiliser les propriétaires à la rénovation performante			
Encourager la mobilité électrique par la promotion du réseau d'infrastructures existant	Encourager la mobilité électrique a pour conséquence de diminuer le nombre de voitures thermiques et donc d'améliorer la qualité de l'air.	-	-
Développer l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail + usages de loisirs et touristiques	Favoriser l'utilisation du vélo améliore la la santé des citoyens.	-	-
Décarboner le mix énergétique des parcs de véhicules	La décarbonation du mix énergétique améliore la qualité de l'air et donc la santé de la population.	-	-
Faire évoluer les déplacements domicile-travail des salariés du territoire	Ces actions vont diminuer le nombre de véhicules sur les routes et donc améliorer la qualité de l'air.	-	-

	Les soins médicaux et l'hygiène		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Développer le covoiturage	-	Cette action va augmenter le nombre de personnes aux bords des routes.	Les aires de covoiturage doivent obligatoirement être signalées et sécurisées.
Développer les solutions multimodales	Grâce au développement de solutions multimodales, les citoyens vont plus se déplacer à pied et/ou en vélo, ce qui aura pour conséquence d'améliorer leur santé. De plus, la qualité de l'air sera également améliorée via la réduction de véhicules.	-	-
Développer la filière biomasse	Des meilleures techniques de filtration et des appareils de chauffage plus performants ont pour conséquence d'améliorer la qualité de l'air.	Le matériel de bûcheronnage présente des risques pour les utilisateurs.	Communiquer sur l'importance/mettre à disposition des Equipements Individuels de Protection (EPI).
Développer la méthanisation	-	Si l'installation traite des sous-produits animaux, il faut être très vigilant et suivre la réglementation à la lettre.	Communiquer sur les risques d'infections et sur la réglementation à suivre lorsque des sous-produits animaux sont traités : le digesteur doit posséder un agrément sanitaire, les règlements n°1069/2009 et n°142/2011 définissent l'ensemble des règles à suivre (que ce soit au niveau de la collecte, du transport ou de la traçabilité)...

	Les soins médicaux et l'hygiène		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Sensibiliser / inciter les habitants	Ces actions permettent de proposer aux habitants de l'eau en quantité suffisante et de bonne quantité.	-	-
Sensibiliser / inciter les acteurs économiques : agriculture, hôtellerie/restauration.		-	-
Améliorer le rendement de la production et de la réduction des consommations		-	-
Accompagner la végétalisation et la création d'espace de fraîcheur dans les bourgs	La végétalisation et la création d'espaces de fraîcheur dans les bourgs améliorent le bien-être des citoyens. De plus, la végétalisation permet de lutter contre les îlots de chaleur et donc de protéger les citoyens en temps de canicule.	Certaines plantes et arbres, notamment d'ornement qui pourraient être utilisées pour la végétalisation, sont allergisantes chez l'Homme. Elles peuvent être vectrices de nuisances respiratoires pour les habitants allergiques.	Eviter les essences qui provoquent des allergies respiratoires, notamment les espèces anémophiles (pollinisées par le vent).
Prévenir le risque d'inondation	Cette action a pour but premier de protéger les habitants. De plus, elle diminue les risques sanitaires qui sont augmentés par les inondations (des maladies peuvent se développer lorsque les égouts qui débordent se mélangent avec l'eau potable par exemple).	-	-

	Les soins médicaux et l'hygiène		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Inciter au renouvellement des appareils de chauffage au bois ancien / sensibiliser aux bonnes pratiques	Des appareils de chauffage plus performants ont pour conséquence d'améliorer la qualité de l'air et donc la santé des citoyens.	-	-
Lutter contre le brûlage de déchets verts	La lutte contre le brûlage des déchets verts améliore la qualité de l'air et donc la santé des citoyens.	-	-
Adapter les essences d'arbres plantées aux enjeux climatiques (résilientes au stress hydrique, peu émettrices de COV...)	Choisir les bonnes essences permet de limiter les émissions de COV et donc d'améliorer la santé des citoyens.	-	-
Etablissement Recevant du Public : améliorer le choix du mobilier, des produits phytos, les règles de ventilation...	Réduire l'utilisation de produits utilisant des solvants et des produits chimiques améliore la santé des usagers	-	-
Améliorer la qualité de l'air intérieur	Améliorer la qualité de l'air intérieur améliore le confort et la santé des usagers.	La rénovation des systèmes de ventilation est essentielle lors des travaux. Lorsqu'elle est mal dimensionnée, elle peut poser de graves problèmes sur la qualité de l'air intérieur.	Intégrer systématiquement un chapitre sur la ventilation dans les cahiers des charges des opérations de rénovation.
Encourager la mobilité durable	Cette action, en diminuant le nombre de trajets professionnels et/ou domicile/travail, améliore la qualité de l'air et donc la santé des habitants.	Le télétravail peut avoir des conséquences négatives sur la santé des télétravailleurs : troubles du sommeil, d'addictions, de burnout, d'état dépressif... (selon l'INRS)	Ne pas imposer le télétravail

	Les soins médicaux et l'hygiène		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Mettre en place un plan de rénovation des bâtiments publics	La rénovation permet d'améliorer le confort et la santé des usagers.	La rénovation des systèmes de ventilation est essentielle lors des travaux. Lorsqu'elle est mal dimensionnée, elle peut poser de graves problèmes sur la qualité de l'air intérieur.	Intégrer systématiquement un chapitre sur la ventilation dans les cahiers des charges des opérations de rénovation.
Décarboner le mix énergétique des parcs de véhicules	La décarbonation du mix énergétique améliore la qualité de l'air et donc la santé de la population.	-	-
Travailler sur l'eau potable et l'assainissement	Les actions de protection et de sécurisation de la ressource permettent de proposer aux habitants de l'eau en quantité suffisante et de bonne quantité.	-	-
Améliorer la restauration scolaire (consommation de viande, gaspillage alimentaire, approvisionnement local) : écoles, crèches...	Cette action permet d'intégrer des aliments de meilleure qualité (bio, labels...), ce qui améliore la nutrition et donc la santé des citoyens.	-	-
Promouvoir la consommation des produits locaux	Cette action permet d'intégrer des aliments de meilleure qualité (bio, labels...), ce qui améliore la nutrition et donc la santé des citoyens.	-	-

4.7.3.5 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

	Le patrimoine architectural		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Appuyer le service Administration des Droits des Sols sur le conseil énergétique amont aux porteurs de projets	Possibilité de réduire l'impact des rénovations sur les covisibilités, et d'éliminer des points noirs esthétiques.	Certains aspects de la rénovation peuvent avoir un impact négatif sur l'aspect esthétique (isolation extérieure, systèmes de production d'énergie...).	Limiter les covisibilités de rénovation avec les sites à enjeux.
Aider à améliorer la performance énergétique du parc social	-	Les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti (cour ou jardin par exemple), protégé au titre des abords sont soumis à une autorisation préalable nécessitant l'accord de l'architecte des bâtiments de France.	Etudier les périmètres de protection des monuments historiques*
Aider à améliorer la performance climatique du parc privé	-		
Sensibiliser les propriétaires à la rénovation performante	-		
Développer la filière biomasse	-		
Développer la méthanisation	-		

	Le patrimoine architectural		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Inciter et accompagner les porteurs de projets à l'installation d'énergies solaires	-	Les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti (cour ou jardin par exemple), protégé au titre des abords sont soumis à une autorisation préalable nécessitant l'accord de l'architecte des bâtiments de France.	Etudier les périmètres de protection des monuments historiques*
Qualifier le potentiel énergétique des nappes phréatiques (géothermie)	-		

* <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

4.7.3.6 LE RELIEF, LE SOL ET LE SOUS-SOL

	Le relief, le sol et le sous-sol		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Traduire dans le SCOT l'ambition de préservation de l'espace	Cette action aura pour conséquence la limitation de l'artificialisation des sols.	-	-
Développer l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail + usages de loisirs et touristiques	-	La création de pistes cyclables peut aboutir à une artificialisation des sols et une augmentation de la fragmentation des habitats.	Les infrastructures doivent être systématiquement prévues sur les zones déjà artificialisées, elles doivent avoir un niveau de perméabilité suffisant et un impact environnemental moindre. Réaliser des études d'impacts pour les "gros" projets.
Développer le covoiturage	-	La création d'infrastructures (parkings relais, aires de covoiturage...) peut aboutir à une artificialisation des sols.	Les infrastructures doivent être systématiquement prévues sur les zones déjà artificialisées, elles doivent avoir un niveau de perméabilité suffisant et un impact environnemental moindre. Réaliser des études d'impacts pour les "gros" projets.
Développer les solutions multimodales	-		
Développer la méthanisation	L'épandage participe à améliorer la qualité des sols du territoire.	L'utilisation de la méthanisation doit être réfléchi pour ne pas appauvrir les sols.	Des études pédologiques peuvent être réalisées pour identifier les parcelles sensibles.

	Le relief, le sol et le sous-sol		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Inciter et accompagner les porteurs de projets à l'installation d'énergies solaires	-	Les installations solaires peuvent aboutir à une artificialisation des sols.	Favoriser les zones déjà artificialisées (parkings, toitures...)
Qualifier le potentiel énergétique des nappes phréatiques (géothermie)	-	Les installations de géothermie peuvent fragiliser les sols et même être à l'origine de mouvements de terrains.	Communiquer sur les risques de la géothermie et intégrer ces risques dans les études de faisabilité.
Accompagner la végétalisation et la création d'espace de fraîcheur dans les bourgs	La végétalisation des bourgs permet de réduire l'artificialisation et donc d'augmenter la qualité des sols.	-	-
Prévenir le risque d'inondation	L'infiltration à la parcelle, en permettant de limiter les flux, réduit les risques de ruissellement, de glissements de terrains...	-	-
Lutter contre le brûlage de déchets verts	Le mulching permet de fertiliser les sols, car le paillis, résultat du mulching, est un engrais naturel.	-	-
Améliorer la restauration scolaire (consommation de viande, gaspillage alimentaire, approvisionnement local) : écoles, crèches...	Le changement des modes de production permet de protéger les sols.	-	-

	Le relief, le sol et le sous-sol		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Promouvoir la consommation des produits locaux	Le changement des modes de production permette de protéger les sols.	-	-

4.7.3.7 L'EAU

	L'eau		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Traduire dans le SCOT l'ambition de préservation de l'espace	Cette action a pour conséquence la limitation de l'artificialisation des sols et donc améliore l'infiltration de l'eau dans les sols.	-	-
Développer la méthanisation	Le digestat, en remplaçant les engrais chimiques, permet d'améliorer la qualité de l'eau.	-	-
Sensibiliser / inciter les habitants	Ces actions visent à améliorer la qualité de l'eau, à préserver cette ressource via la réduction des consommations et des pollutions et via l'amélioration de l'efficacité des systèmes.	-	-
Sensibiliser / inciter les acteurs économiques : agriculture, hôtellerie/restauration.		-	-

	L'eau		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Améliorer le rendement de la production et de la réduction des consommations		-	-
Trame Verte et Bleue : accompagner les communes (outils de planification)	Ces actions permettent de préserver la ressource eau.	-	-
Accompagner la végétalisation et la création d'espace de fraîcheur dans les bourgs		-	-
Travailler sur l'eau potable et l'assainissement	Ces actions visent à améliorer la qualité de l'eau, à préserver cette ressource via la réduction des consommations et des pollutions et via l'amélioration de l'efficacité des systèmes.	-	-

4.7.3.8 NATURA 2000

Lieu	Rappel de la vulnérabilité	Incidences	Actions du PCAET présentant un enjeu sur ce site
Forêts de la vallée de la Méholle	Disparition des prairies et pelouses semi-ouvertes peu représentées Défis pour maintenir les pratiques actuelles Besoin de préciser la gestion des milieux forestiers sensibles Projet pilote en forêt communale à généraliser	Perte d'habitats pour de nombreuses espèces. Réduction de la biodiversité, affectation de la résilience écologique Affectation des processus de pollinisation	7. Encourager le développement de la filière biomasse
Hauts de Meuse	Déclin de l'élevage Menace de pelouses Intensification agricole Gestion nécessaire pour protéger les milieux forestiers sensibles ²	-Perte de biodiversité -Altération du processus de gestion de l'eau -Destruction potentielle des habitats -Augmentation de la pollution de la faune et flore -Risque de dégradation sans coordination efficace	7 Encourager le développement de la filière biomasse 8 Promouvoir le déploiement du solaire (thermique et photovoltaïque)
Vallée de la Meuse (secteur Sorcy Saint-Martin)	Augmentation significative des corridors et du Milan noir autour du CET	-Perte de la biodiversité - Réduction de la superficie des habitats -Erosion et dégradation de la qualité de l'eau -Impact sur les espèces migratrices	7 Encourager le développement de la filière biomasse 8 Promouvoir le déploiement du solaire (thermique et photovoltaïque)
Marais de Pagny-sur-Meuse	Envahissement par les ligneux suite à l'abandon de l'élevage Rénovation des bâtiments militaires occupés par les chiroptères	- Augmentation démesurée de la population de corbeaux. - Impact négatif sur les autres espèces - Impact sur les communautés d'oiseaux locales	
Pelouse, Forêt et Fort de Pagny-la-Blanche-Côte	-Menaces pour les surfaces en herbes et les éléments fixes du paysage -Projets de digue peuvent altérer les milieux naturels et sensibles	-Réduction de la diversité végétale et animale des pelouses Alteration des ressources et habitats pour les organismes -Perturbation des déplacements et interactions d'espèces	7 Encourager le développement de la filière biomasse 8 Promouvoir le déploiement du solaire (thermique et photovoltaïque)
Vallée de la Meuse		-Modification des pratiques agricoles suite à l'aménagement des digues	7 Encourager le développement de la filière biomasse

		-Réduction de la diversité végétale et animale des prairies Modification des pratiques agricoles suite à l'aménagement des digues	8 Promouvoir le déploiement du solaire (thermique et photovoltaïque)
--	--	--	--

4.7.3.9 LA FAUNE, LA FLORE ET LES ESPACES PROTEGES

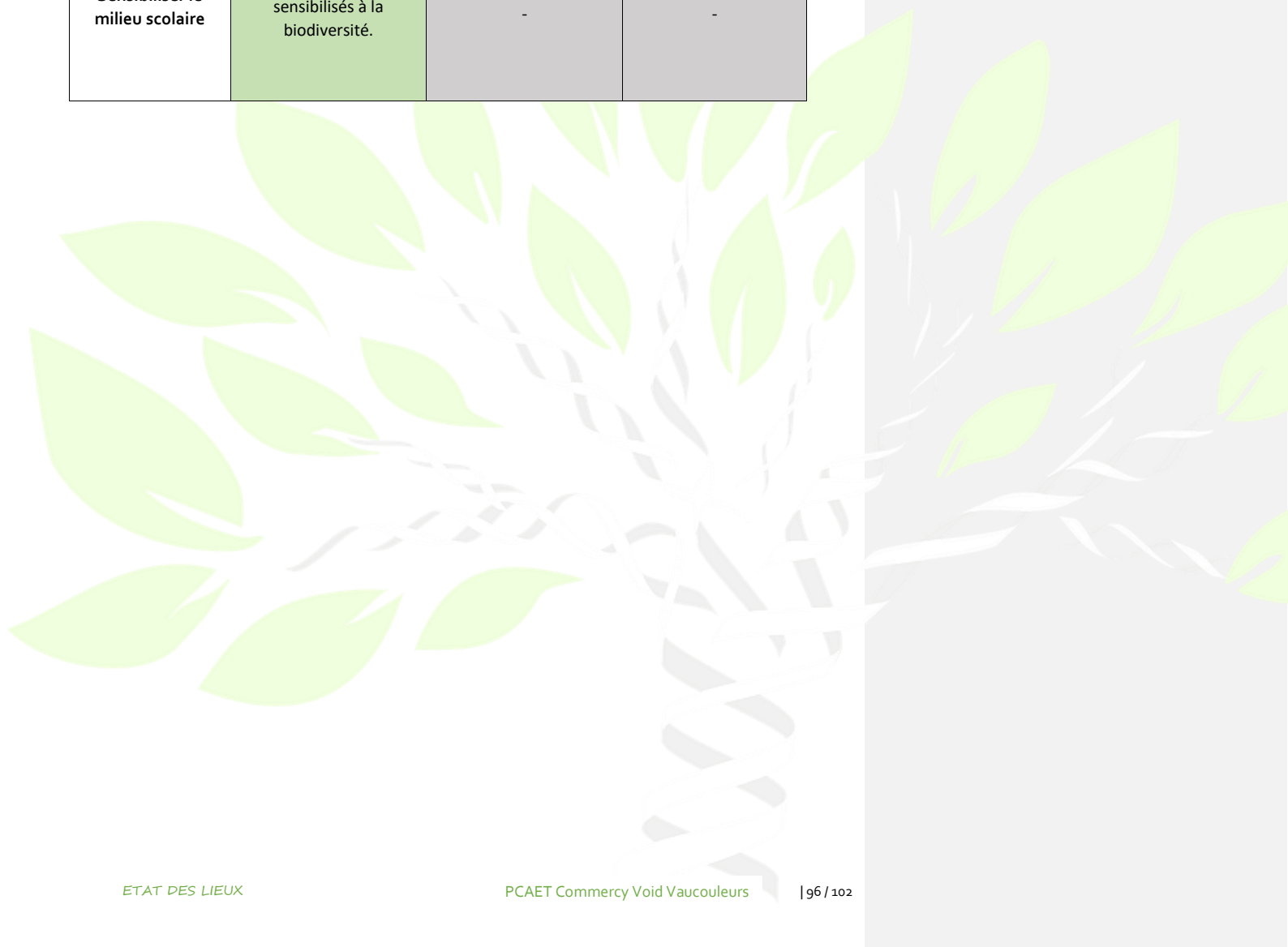
	La faune, la flore et les espaces protégés		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Traduire dans le SCOT l'ambition de préservation de l'espace		-	-
Accompagner la déclinaison du SCOT dans les PLU communaux	Ces actions auront pour conséquence la limitation de l'artificialisation des sols et donc protégeront la biodiversité.	-	-
Améliorer la performance environnementale des projets d'aménagement de la CC		-	-
Aider à améliorer la performance énergétique du parc social	-	Les bâtiments, notamment les anciens bâtiments, peuvent abriter des espèces protégées (comme des chiroptères ou des hirondelles).	Contrôler la potentielle présence d'espèces protégées et demander l'expertise d'un écologue si nécessaire.
Aider à améliorer la performance climatique du parc privé	-		

	La faune, la flore et les espaces protégés		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Sensibiliser les propriétaires à la rénovation performante	-		
Développer l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail + usages de loisirs et touristiques	-	La création de pistes cyclables peut aboutir à une artificialisation des sols et une augmentation de la fragmentation des habitats.	Les infrastructures doivent être systématiquement prévues sur les zones déjà artificialisées, elles doivent avoir un niveau de perméabilité suffisant et un impact environnemental moindre. Réaliser des études d'impacts pour les "gros" projets.
Développer le covoiturage	-	La création d'infrastructures (parkings relais, aires de covoiturage...) peut aboutir à une artificialisation des sols et donc impacter la biodiversité.	
Développer les solutions multimodales	-		
Contribuer au développement de circuits de proximité	Cette action, en diminuant le nombre de véhicules sur les routes, rend ces dernières moins perturbantes pour la faune (baisse du nombre de collisions). Le caractère « infranchissable » des routes et donc la fragmentation des habitats sont diminués.	-	-

	La faune, la flore et les espaces protégés		
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Développer la filière biomasse	Les coupes et éclaircies permettent d'améliorer les peuplements en forêt.	Il faut cependant protéger les espèces protégées et limiter les dérives.	Rédiger et diffuser un règlement de l'affouage.
Inciter et accompagner les porteurs de projets à l'installation d'énergies solaires	-	Les installations solaires peuvent aboutir à une artificialisation des sols et donc impacter la biodiversité.	Favoriser les zones déjà artificialisées (parkings, toitures...)
Qualifier le potentiel énergétique des nappes phréatiques (géothermie)	-	Les installations de géothermie peuvent fragiliser les sols et même être à l'origine de mouvements de terrains. Il y a donc indirectement des risques pour la biodiversité.	Communiquer sur les risques de la géothermie et intégrer ces risques dans les études de faisabilité.
Trame Verte et Bleue : accompagner les communes (outils de planification)	La TVB permet de lutter contre la fragmentation des milieux naturels et de préserver la biodiversité.	-	-
Accompagner la végétalisation et la création d'espace de fraîcheur dans les bourgs	La végétalisation des bourgs permet de réduire l'artificialisation et donc à la fois d'augmenter la qualité des sols, mais aussi de conforter la biodiversité.	Des essences non adaptées peuvent entraîner une perturbation des écosystèmes et la prolifération d'espèces envahissantes	Utiliser des espèces locales et en utiliser des différentes afin de limiter la monoculture.
Prévenir le risque d'inondation	Cette action permet de protéger la biodiversité étant donné que cette dernière est détruite par les inondations.	-	-

La faune, la flore et les espaces protégés			
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Adapter les essences d'arbres plantées aux enjeux climatiques (résilientes au stress hydrique, peu émettrices de COV...)	-	Des essences non adaptées peuvent entraîner une perturbation des écosystèmes et la prolifération d'espèces envahissantes	Utiliser des espèces locales et en utiliser des différentes afin de limiter la monoculture.
Encourager la mobilité durable	Cette action, en diminuant le nombre de véhicules sur les routes, rend ces dernières moins perturbantes pour la faune (baisse du nombre de collisions). Le caractère « infranchissable » des routes et donc la fragmentation des habitats sont diminués.	-	-
Mettre en place un plan de rénovation des bâtiments publics	-	Les bâtiments, notamment les anciens bâtiments, peuvent abriter des espèces protégées (comme des chiroptères ou des hirondelles).	Contrôler la potentielle présence d'espèces protégées et demander l'expertise d'un écologue si nécessaire.
Améliorer la restauration scolaire (consommation de viande, gaspillage alimentaire, approvisionnement local) : écoles, crèches...	Le changement des modes de production sont bénéfiques pour la biodiversité : agriculture biologique, pollinisateurs...)	-	-
Travailler sur les espaces verts	Cette action permet d'approfondir et de partager les connaissances sur la biodiversité, donc ce qu'il faut faire, ne pas faire...	-	-

La faune, la flore et les espaces protégés			
	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Promouvoir la consommation des produits locaux	Le changement des modes de production sont bénéfiques pour la biodiversité : agriculture biologique, pollinisateurs...)	-	-
Sensibiliser le milieu scolaire	Les enfants sont sensibilisés à la biodiversité.	-	-



4.7.4 Synthèse des incidences positives et négatives

	Positif	Négatif
I. Aménager durablement le territoire		
I.1.1	[Green, Blue, Orange]	
I.1.2	[Green, Orange]	
I.1.3	[Yellow, Orange]	
I.1.4	[Purple]	[Purple]
I.2.1	[Red]	[Red, Purple, Orange]
I.2.2	[Red]	[Red, Purple, Orange]
I.2.3	[Red]	[Red, Purple, Orange]
II. Promouvoir une mobilité moins carbonée		
II.3.1	[Red]	[Green, Blue, Orange]
II.3.2	[Red]	[Green, Blue, Orange]
II.3.3	[Red]	[Orange]
II.4.1	[Red]	[Red, Blue, Orange]
II.4.2	[Red]	[Red, Blue, Orange]
II.4.3	[Red]	[Red, Blue, Orange]
III. Construire des filières économiques de transition		
III.5.1		
III.5.2		
III.6.1	[Green, Orange]	
III.6.2	[Green, Orange]	
III.6.3	[Green, Orange]	
IV. Investir dans les énergies renouvelables et inciter les porteurs de projets (publics et privés)		
IV.7.1	[Green, Red, Orange]	[Red, Purple, Orange]
IV.7.2	[Blue, Orange]	[Red, Purple, Orange]
IV.8.1	[Green]	[Green, Purple, Orange]
IV.9.1		[Purple, Blue, Orange]
IV.9.2		[Purple, Blue, Orange]
V. Adapter le territoire aux effets du changement climatique		
V.10.1	[Red, Blue]	
V.10.2	[Red, Blue]	
V.10.3	[Red, Blue]	
V.11.1	[Green, Blue, Orange]	
V.11.2	[Red, Blue, Orange]	[Red, Orange]
V.12.1	[Green, Red, Blue, Orange]	[Red, Orange]
VI. Améliorer la qualité de l'air		
VI.13.1	[Green, Red, Blue]	
VI.13.2	[Red, Blue]	
VI.13.3	[Red]	[Orange]
VI.14.1	[Red]	[Red]
VI.14.2	[Red]	[Red]
VII. Accompagner les projets communaux		
VII.15.1		
VII.15.2		
VIII. Renforcer l'exemplarité de la collectivité		
VIII.16.1	[Red, Orange]	[Red]
VIII.16.2	[Red, Orange]	[Red]
VIII.16.3	[Red, Orange]	[Red]
VIII.16.4	[Red, Orange]	[Red]
VIII.17.2	[Red]	[Red, Orange]
VIII.17.3	[Red]	[Red, Orange]
VIII.17.1	[Red]	[Red, Orange]
VIII.18.1	[Red, Blue, Orange]	[Red, Orange]
VIII.18.2	[Green, Red, Blue, Orange]	[Red, Orange]
VIII.18.3	[Green, Red, Orange]	[Red, Orange]
VIII.19.1	[Green, Red, Blue, Orange]	[Red, Orange]
VIII.19.2	[Green, Red, Orange]	[Red, Orange]
VIII.19.3	[Green, Red, Orange]	[Red, Orange]

L'agriculture, la sylviculture, l'urbanisme	[Green]
Le bruit	[Grey]
La pollution lumineuse	[Yellow]
Les soins médicaux et l'hygiène	[Red]
Le patrimoine architectural	[Purple]
Le relief, le sol et le sous-sol	[Blue]
L'eau	[Blue]
Natura 2000	[Green]
La faune, la flore et les espaces protégés	[Orange]

4.8 Indicateurs retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement

Thématiques environnementales	Axes	N° sous-actions	Incidences négatives	Mesures ERC	Indicateur de suivi
L'agriculture, la sylviculture, l'urbanisme	Aménagement durable	I.1.3	Des extensions de zones peuvent artificialiser des terres naturelles ou agricoles.	Veiller à éviter des zones naturelles et agricoles dans les aménagements de la CC.	Surface artificialisée pour les projets
	Mobilité moins carbonée	II.3.2	Les voies vertes peuvent empiéter sur des zones agricoles.	Privilégier les aménagements sur les espaces déjà aménagés ou les emprises de voirie existantes.	
	EnR	IV.7.1	Cependant, si la gestion n'est pas durable, les forêts ne peuvent plus satisfaire leurs fonctions économiques, écologiques et sociales.	Inscrire la question d'une gestion durable et favoriser la biodiversité dans les espèces de bois développées.	-
		IV.8.1	Incidences négatives possibles sur certaines ENR consommatrices de foncier	A déterminer dans la concertation locale	Surface artificialisée pour les projets
Le bruit	Aménagement durable	I.2.1	Les chantiers peuvent occasionner des nuisances sonores.	Communiquer sur les précautions appropriées pour limiter le bruit, les heures où il ne faut pas faire des travaux...	Nombre de plaintes reçues pour chantiers bruyants
		I.2.2			
		I.2.3			
Mobilité moins carbonée	II.4.2	La création des infrastructures (parkings relais, aires de covoiturage...) peuvent occasionner des nuisances sonores (chantiers).			
	II.4.3				
EnR	IV.7.2	Les méthaniseurs peuvent être des sources de bruit.	Communiquer sur la réglementation. En effet, les méthaniseurs étant classés dans les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), doivent suivre des règles au niveau du bruit.	Nombre de plaintes reçues pour bruit	
Les soins médicaux et l'hygiène	Aménagement durable	I.2.1	La rénovation des systèmes de ventilation est	Intégrer systématiquement un chapitre sur la	Rédaction d'un chapitre sur la ventilation
		I.2.2			
		I.2.3			

			essentielle lors des travaux. Lorsqu'elle est mal dimensionnée, elle peut poser de graves problèmes sur la qualité de l'air intérieur.	ventilation dans les cahiers des charges des opérations de rénovation.	
Mobilité moins carbonée	II.4.2		Cette action va augmenter le nombre de personnes aux bords des routes.	Les aires de covoiturage doivent obligatoirement être signalées et sécurisées.	Nombre d'aires de covoiturage signalées et sécurisées
EnR	IV.7.1		Le matériel de bûcheronnage présente des risques pour les utilisateurs.	Communiquer sur l'importance/mettre à disposition des Equipements Individuels de Protection (EPI).	Nombre d'EPI empruntables
	IV.7.2		Si l'installation traite des sous-produits animaux, il faut être très vigilant et suivre la réglementation à la lettre.	Communiquer sur les risques d'infections et sur la réglementation à suivre lorsque des sous-produits animaux sont traités : le digesteur doit posséder un agrément sanitaire, les règlements n°1069/2009 et n°142/2011 définissent l'ensemble des règles à suivre (que ce soit au niveau de la collecte, du transport ou de la traçabilité)...	Part des installations traitant des sous-produits animaux
Adaptation au changement climatique	V.11.2		Certaines plantes et arbres, notamment d'ornement qui pourraient être utilisées pour la végétalisation, sont allergisantes chez l'Homme. Elles peuvent être vectrices de nuisances respiratoires pour les habitants allergiques.	Eviter les essences qui provoquent des allergies respiratoires, notamment les espèces anémophiles (pollinisées par le vent).	Répertoire des essences qui provoquent des allergies respiratoires
Qualité de l'air	VI.14.2		La rénovation des systèmes de ventilation est essentielle lors des	Intégrer systématiquement un chapitre sur la ventilation dans les	Rédaction d'un chapitre sur la ventilation

			travaux. Lorsqu'elle est mal dimensionnée, elle peut poser de graves problèmes sur la qualité de l'air intérieur.	cahiers des charges des opérations de rénovation.	
	Exemplarité de la CC	VIII.16.2	Le télétravail peut avoir des conséquences négatives sur la santé des télétravailleurs : troubles du sommeil, d'addictions, de burnout, d'état dépressif... (selon l'INRS)	Ne pas imposer le télétravail	-
		VIII.17.2	La rénovation des systèmes de ventilation est essentielle lors des travaux. Lorsqu'elle est mal dimensionnée, elle peut poser de graves problèmes sur la qualité de l'air intérieur.	Intégrer systématiquement un chapitre sur la ventilation dans les cahiers des charges des opérations de rénovation.	Rédaction d'un chapitre sur la ventilation
Le patrimoine architectural	Aménagement durable	I.1.4	Certains aspects de la rénovation peuvent avoir un impact négatif sur l'aspect esthétique (isolation extérieure, systèmes de production d'énergie...).	Limiter les covisibilités de rénovation avec les sites à enjeu.	Nombre de périmètres de protection des monuments historiques étudiés
		I.2.1	Les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti (cour ou jardin par exemple), protégé au titre des abords sont soumis à une autorisation préalable nécessitant l'accord de l'architecte des bâtiments de France.	Etudier les périmètres de protection des monuments historiques	
		I.2.2			
	I.2.3				
	EnR	IV.7.1			
		IV.7.2			
IV.8.1					
IV.9.1					
Le relief, le sol et le sous-sol	Mobilité moins carbonée	II.3.2	La création de pistes cyclables peut aboutir à une artificialisation des sols et une	Les infrastructures doivent être systématiquement prévues sur les zones	Surface artificialisée pour les projets

			augmentation de la fragmentation des habitats.	déjà artificialisées, elles doivent avoir un niveau de perméabilité suffisant et un impact environnemental moindre. Réaliser des études d'impacts pour les "gros" projets.	Nombre d'études d'impacts réalisés	
		II.4.2	La création d'infrastructures (parkings relais, aires de covoiturage...) peut aboutir à une artificialisation des sols.			
		II.4.3				
	EnR	IV.7.2	L'utilisation de la méthanisation doit être réfléchie pour ne pas appauvrir les sols.	Des études pédologiques peuvent être réalisées pour identifier les parcelles sensibles.	Nombre d'études pédologiques réalisées	
		IV.8.1	Les installations solaires peuvent aboutir à une artificialisation des sols.	Favoriser les zones déjà artificialisées (parkings, toitures...)	Surface artificialisée pour les projets	
		IV.9.1	Les installations de géothermie peuvent fragiliser les sols et même être à l'origine de mouvements de terrains.	Communiquer sur les risques de la géothermie et intégrer ces risques dans les études de faisabilité.	Nombre de communications réalisées	
	La faune, la flore et les espaces protégés	Aménagement durable	I.2.1	Les bâtiments, notamment les anciens bâtiments, peuvent abriter des espèces protégées (comme des chiroptères ou des hirondelles).	Contrôler la potentielle présence d'espèces protégées et demander l'expertise d'un écologue si nécessaire.	Nombre de contrôles effectués
			I.2.2			
			I.3.1			
Mobilité moins carbonée		II.3.2	La création de pistes cyclables peut aboutir à une artificialisation des sols et une augmentation de la fragmentation des habitats.	Les infrastructures doivent être systématiquement prévues sur les zones déjà artificialisées, elles doivent avoir un niveau de perméabilité suffisant et un impact environnemental moindre. Réaliser des études d'impacts pour les "gros" projets.	Surface artificialisée pour les projets	
		II.4.2	La création d'infrastructures (parkings relais, aires de covoiturage...) peut aboutir à une artificialisation des sols et donc impacter la biodiversité.			
		II.4.3				
EnR	IV.7.1	Il faut cependant protéger les espèces protégées et limiter les dérives.	Rédiger et diffuser un règlement de l'affouage.	Rédaction d'un règlement		

		IV.8.1	Les installations solaires peuvent aboutir à une artificialisation des sols et donc impacter la biodiversité.	Favoriser les zones déjà artificialisées (parkings, toitures...)	Surface artificialisée pour les projets
		IV.9.1	Les installations de géothermie peuvent fragiliser les sols et même être à l'origine de mouvements de terrains. Il y a donc indirectement des risques pour la biodiversité.	Communiquer sur les risques de la géothermie et intégrer ces risques dans les études de faisabilité.	Nombre de communications réalisées
	Adaptation au changement climatique	V.11.2	Des essences non adaptées peuvent entraîner une perturbation des écosystèmes et la prolifération d'espèces envahissantes	Utiliser des espèces locales et en utiliser des différentes afin de limiter la monoculture.	Nombre et origine des espèces plantées
	Qualité de l'air	VI.13.3			
	Exemplarité de la CC	VIII.17.2	Les bâtiments, notamment les anciens bâtiments, peuvent abriter des espèces protégées (comme des chiroptères ou des hirondelles).	1	Nombre de contrôles effectués